



# Ville de Nice

---

## Compte financier unique 2024

### Rapport de présentation



## Table des matières

|                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Propos liminaire.....</b>                                                                     | <b>3</b>  |
| <b>Introduction.....</b>                                                                         | <b>4</b>  |
| <b>Section de fonctionnement .....</b>                                                           | <b>6</b>  |
| 1. Les recettes de fonctionnement .....                                                          | 6         |
| 1.1 - La fiscalité .....                                                                         | 6         |
| 1.2 - Les produits des activités et du domaine .....                                             | 9         |
| 1.3 - Les dotations, subventions et participations reçues .....                                  | 10        |
| 1.4 - Les autres recettes de fonctionnement .....                                                | 12        |
| 2. Les dépenses de fonctionnement .....                                                          | 15        |
| 2.1 - Les charges à caractère général .....                                                      | 16        |
| 2.2 - Les charges de personnel .....                                                             | 18        |
| 2.3 - Les autres dépenses de fonctionnement .....                                                | 18        |
| <b>Section d'investissement.....</b>                                                             | <b>22</b> |
| 3. Les recettes d'investissement .....                                                           | 22        |
| 3.1 - Les subventions d'investissement .....                                                     | 22        |
| 3.2 - Les autres financements extérieurs .....                                                   | 23        |
| 3.3 - Les autres recettes réelles d'investissement.....                                          | 23        |
| 4. Les dépenses d'investissement .....                                                           | 24        |
| 4.1 – Les dépenses d'équipement .....                                                            | 24        |
| 4.2 – Les autres dépenses réelles d'investissement.....                                          | 33        |
| 5. La situation des encours au 31 décembre 2024.....                                             | 34        |
| 5.1 – Un recours à des financements principalement en taux variable .....                        | 34        |
| 5.2 - Une structure d'encours saine .....                                                        | 34        |
| 5.3 - Une gestion performante des encours.....                                                   | 37        |
| 6. La situation patrimoniale.....                                                                | 39        |
| <b>Budget annexe de l'Opéra .....</b>                                                            | <b>41</b> |
| 1. Section de fonctionnement .....                                                               | 41        |
| 1.1 - Les recettes de fonctionnement.....                                                        | 41        |
| 1.2 - Les dépenses de fonctionnement .....                                                       | 42        |
| 2. Section d'investissement .....                                                                | 42        |
| 2.1 - Les recettes d'investissement .....                                                        | 42        |
| 2.2 - Les dépenses d'investissement .....                                                        | 43        |
| <b>Budget annexe de la régie du Palais des Expositions et Nikaïa .....</b>                       | <b>44</b> |
| 1 - Les recettes de fonctionnement.....                                                          | 44        |
| 2 - Les dépenses de fonctionnement .....                                                         | 44        |
| 3 - La rénovation du Palais Nikaïa et du Palais des Expositions .....                            | 45        |
| <b>Budget annexe Fourrière automobile .....</b>                                                  | <b>46</b> |
| 1. Section de fonctionnement .....                                                               | 46        |
| 1.1 - Les recettes de fonctionnement.....                                                        | 46        |
| 1.2 - Les dépenses de fonctionnement .....                                                       | 46        |
| 2. Section d'Investissement.....                                                                 | 47        |
| <b>Annexe 1 : Impact du budget sur la transition écologique.....</b>                             | <b>48</b> |
| <b>Annexe 2 : les flux inter-budgets.....</b>                                                    | <b>49</b> |
| <b>Annexe 3 : Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (AP/CP) .....</b> | <b>50</b> |



## Propos liminaire

Jusqu'en 2023, la Ville de Nice appliquait, pour son budget principal et ses 2 budgets annexes à caractère administratif, le référentiel budgétaire et comptable M14. Le budget annexe de la Régie du Palais des Expositions et Nikaïa en raison de son caractère « industriel et commercial » relève du référentiel M4.

En clôture d'exercice, un compte de gestion et un compte administratif étaient réalisés respectivement par le Comptable public et par l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville a adopté en lieu et place du référentiel budgétaire et comptable M14, le référentiel M57, plus récent. Elle s'inscrivait ainsi dans le calendrier de la généralisation de cette norme comptable à toutes les collectivités locales.

La Ville de Nice a souhaité aller plus loin dans cette démarche d'amélioration de sa qualité comptable.

Anticipant de 2 ans l'obligation réglementaire, la Ville de Nice a choisi d'adopter dès l'exercice 2024 une présentation de ses comptes sous la forme d'un Compte financier unique (CFU) qui vient désormais se substituer au Compte de gestion et au Compte administratif.

Le circuit d'élaboration du Compte financier unique prévoit une agrégation des données produites par l'Ordonnateur et par le Comptable public, au sein d'un seul et même document dans le respect des prérogatives de chacun.

Ce rapport de présentation du Compte financier unique 2024 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Nice traduit sur le plan comptable les réalisations budgétaires de l'année écoulée, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Il clôture ainsi un cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution comptable, tant en dépenses qu'en recettes, en concordance avec la comptabilité tenue par le Service de Gestion Comptable de Nice, qui dépend de la Direction départementale des Finances publiques.



## Introduction

En 2024, la Ville de Nice confirme sa dynamique financière en affichant des résultats en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

Les orientations retenues lors du vote du budget 2024, combinées à une gestion rigoureuse des dépenses, ont permis d'enregistrer une nette progression de l'épargne brute ainsi qu'une amélioration significative du ratio de désendettement de la collectivité.

Le pilotage financier exercé tout au long de l'exercice a conduit à amplifier encore l'évolution positive de la situation financière. Comme le montre le tableau synthétique ci-dessous, l'épargne brute de 2024 progresse de 46 millions d'euros par rapport à 2023 et de près de 12 millions d'euros par rapport au budget primitif, atteignant la somme de 80,2 millions d'euros.

Ce bon résultat repose sur une exécution budgétaire maîtrisée faisant apparaître simultanément une hausse des recettes et une baisse des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement n'évoluent en effet que de 2 % par rapport à 2023.

La masse salariale, qui représente à elle seule environ la moitié de ces dépenses de fonctionnement de la commune, n'a progressé que de 2,3 % malgré les hausses mécaniques induites par les mesures réglementaires exogènes (impact en année pleine de la hausse du point d'indice, revalorisation indiciaire notamment) et l'intégration de la cotisation de la Ville au COS au profit des agents.

L'épargne nette s'améliore dans des proportions équivalentes : + 52,9 millions d'euros entre 2024 et 2023.

| Poste (en millions d'euros)                   | CA 2023      | BP 2024     | CA 2024     |
|-----------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement                    | 589,9        | 643,8       | 647,6       |
| Dépenses de fonctionnement                    | 556          | 575,3       | 567,1       |
| <b>Epargne brute</b>                          | <b>33,9</b>  | <b>68,5</b> | <b>80,5</b> |
| <b>Epargne nette</b>                          | <b>-12,5</b> | <b>28,5</b> | <b>40,6</b> |
| Dépenses d'équipement                         | 97,5         | 119,8       | 98,81       |
| Autres emplois                                | 1,0          | -1,6        | -1,1        |
| Autres ressources                             | 29,8         | 31,5        | 31,95       |
| <b>Variation encours de dette</b>             | <b>28,8</b>  | <b>17,8</b> | <b>-4,3</b> |
| Encours au 31/12                              | 547,8        | 565,6       | 543,5       |
| <b>Capacité de désendettement (en années)</b> | <b>16,1</b>  | <b>8,3</b>  | <b>6,75</b> |

Cette augmentation de la capacité d'autofinancement de la Ville permet tout à la fois de maintenir le rythme de réalisation des investissements et de réduire l'endettement de 4 millions d'euros.

Comme le montrent les chiffres relatifs aux dépenses d'équipement, la Ville de Nice a conservé le cap qu'elle s'est fixée depuis plusieurs exercices en maintenant un niveau d'investissement élevé. Les dépenses réalisées en matière d'investissement ont atteint la somme de 98,8 millions d'euros en 2024 (contre 97,5 millions d'euros en 2023). Elles répondent aux priorités constantes qui sont de :



- Favoriser la transition écologique en investissant **30,8 millions d'euros** pour le prolongement de la Promenade du Paillon, le verdissement des écoles et des crèches, l'aménagement de trames vertes ou encore la création d'espaces verts urbains ou dédiés à l'agriculture urbaine ;
- Valoriser le patrimoine présent sur la commune de Nice mais également embellir ce patrimoine par la création de nouveaux espaces en consacrant **3,04 millions d'euros** à ces actions ;
- Garantir aux enfants niçois les meilleures conditions pour leur instruction en dépensant **7,6 millions d'euros** dans les équipements et les bâtiments scolaires ;
- Faire rayonner la Ville de Nice par son activité culturelle en y dédiant **4,7 millions d'euros** avec notamment l'engagement de la réhabilitation de la bibliothèque Louis Nucéra et les études pour le théâtre des Arènes de Cimiez ;
- Protéger les citoyens grâce à une meilleure organisation des forces de l'ordre (la poursuite de la transformation de l'Hôpital Saint-Roch pour la réalisation de l'Hôtel des polices mutualisé), à de meilleurs équipements de vidéoprotection et à des travaux préventifs (confortement des falaises) pour un montant de **29,6 millions d'euros** ;
- Permettre le développement sportif, artistique et culturel de la jeunesse en favorisant l'aménagement des équipements dédiés pour un montant de **6,3 millions d'euros** ;
- Maintenir le soutien à la cohésion sociale et à l'inclusion en réalisant **7,7 millions d'euros** de dépenses, dont notamment **4,7 millions d'euros** d'aides aux bailleurs sociaux ;
- Moderniser notre administration et sécuriser ses systèmes d'information grâce à **8,8 millions d'euros** de dépenses.

Cette équation financière vertueuse, fruit d'une gestion attentive et rigoureuse des comptes de la Ville, aboutit à une amélioration encore plus forte que prévue du ratio de désendettement : celui-ci passe de 16,1 années en 2023 à 6,75 années en 2024 (contre 8,3 années prévues au budget primitif).

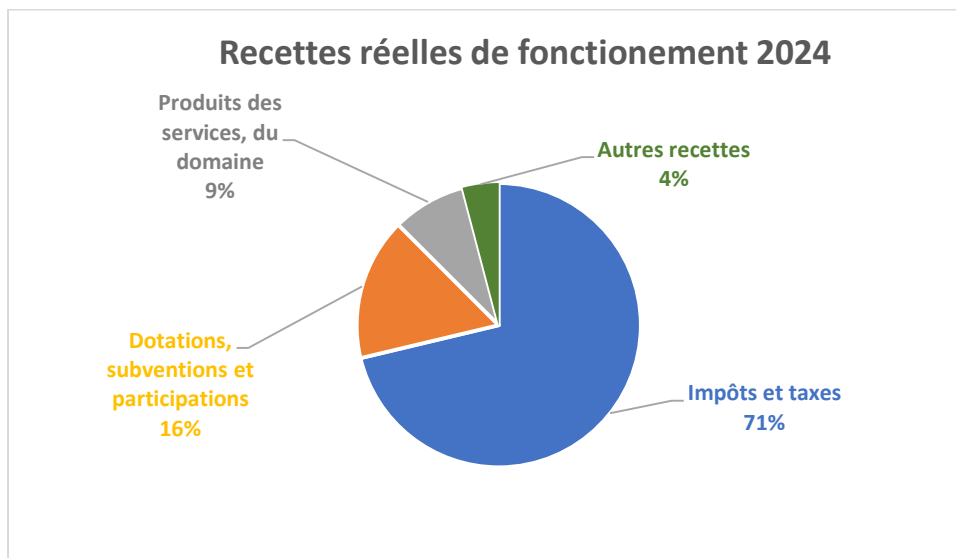


## Section de fonctionnement

### 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 655 millions d'euros en 2024 (contre 597 millions d'euros en 2023). Elles ont notamment évolué en raison du réajustement opéré sur les taux de fiscalité qui demeurent parmi les plus faibles des grandes villes de France.

Les recettes réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :



| Recettes réelles de Fonctionnement                  | 2024 Exécuté         |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| Impôts et taxes                                     | 467 249 313 €        |
| Dotations, subventions et participations            | 106 317 941 €        |
| Produits des services, du domaine                   | 55 065 774 €         |
| Autres recettes                                     | 26 849 268 €         |
| <b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b> | <b>655 482 296 €</b> |

#### 1.1 - La fiscalité

Les impôts et taxes représentent 71% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Nice.

En 2024, la Ville a procédé à un réajustement de ses taux de fiscalité locale pour faire face aux facteurs exogènes multiples qui ont affecté ses finances (crise sanitaire, inflation, hausse des taux d'intérêts, diminution des concours financiers de l'Etat, désengagement du Département, chute des DMTO).

Cet ajustement imposé à la Ville a été retardé le plus longtemps possible afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables niçois. De nombreuses grandes villes de France avaient procédé à des hausses de taux avant Nice : Strasbourg en 2021, Nantes et Marseille en 2022, Bordeaux, Grenoble, Paris, Lyon, Troyes, Metz et Limoges en 2023, etc.



En outre, la Ville de Nice avait fortement réduit ses taux de fiscalité en 2019 et 2020.

Ainsi, en tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation, un contribuable-type (appartement de 56 m<sup>2</sup> – catégorie 4) a globalement bénéficié d'une réduction d'impôts de plus 400 euros entre 2008 et 2024 (avec un « total à payer » passant de 1 875 euros en 2008 à 1 472 euros en 2024).

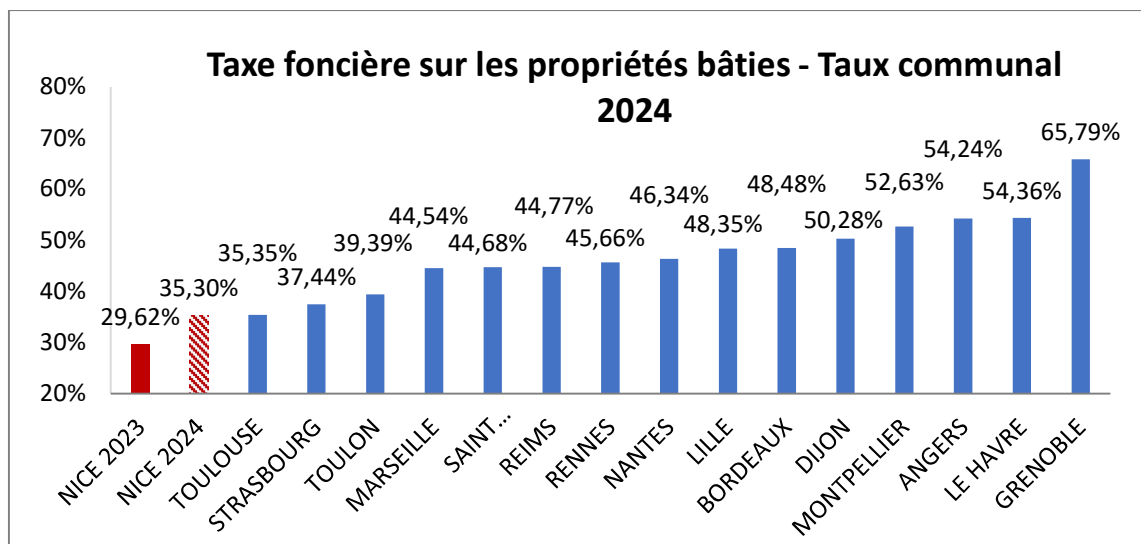
En 2024, la Ville de Nice continue d'appliquer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties le plus faible parmi les grandes villes de France (voir infra).

### 1.1.1 - Les contributions directes

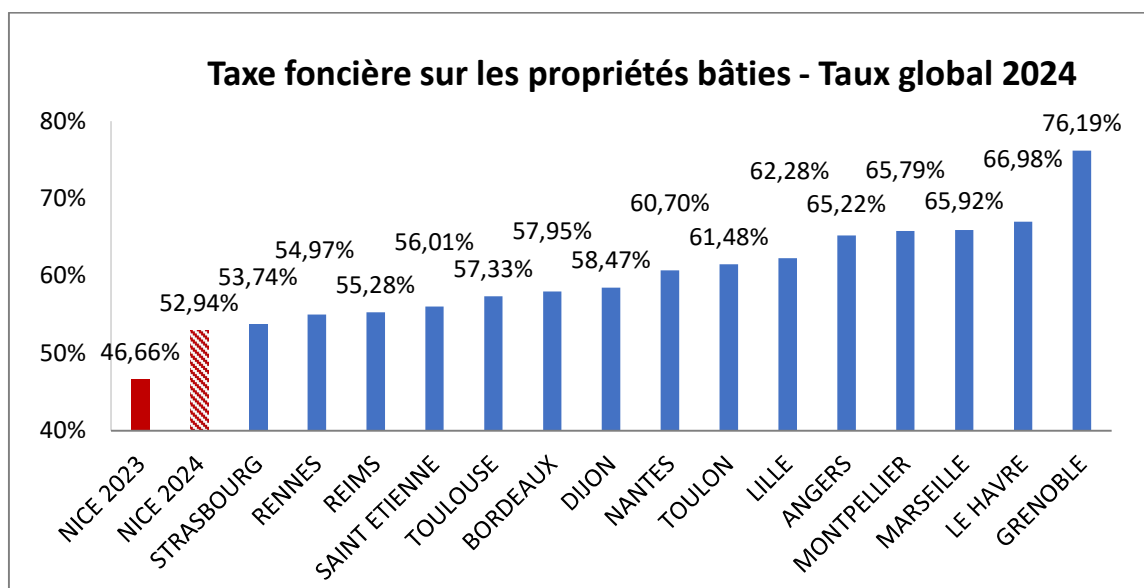
Les contributions directes représentent le poste de recettes de fonctionnement le plus important : 391,4 millions d'euros en 2024, auxquels s'ajoutent 3,4 millions d'euros de rôles supplémentaires. Elles se décomposent comme suit :

| Libellé                                                                       | 2024 (en euros)    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Taxe foncière - propriétés bâties (part historique et ex-part départementale) | 262 720 009        |
| Coefficient correcteur – compensation suppression de la taxe d'habitation     | 78 201 682         |
| Taxe d'habitation - résidences secondaires                                    | 50 008 583         |
| Taxe foncière - propriétés non bâties                                         | 497 617            |
| Rôles supplémentaires                                                         | 3 442 639          |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>394 870 530</b> |

- ❖ La taxe foncière sur les propriétés bâties constitue la première recette fiscale de la commune. Son produit s'élève à 262,7 millions d'euros en 2024.



Le taux « global » de taxe foncière (intégrant le taux intercommunal, la taxe spéciale d'équipement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe GEMAPI) demeure également le plus faible parmi les grandes villes de France.



Ainsi, en 2024, la Ville de Nice a continué d'appliquer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties le plus bas parmi les grandes villes de France<sup>1</sup>.

- ❖ Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Ville de Nice perçoit un « coefficient correcteur » adossé aux bases de taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2024, il s'établit à 78,2 millions d'euros.
- ❖ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont le produit total s'élève à 50 millions d'euros, représente 13 % des contributions directes.

Le produit de la taxe d'habitation est composé de 33 millions d'euros auxquels s'ajoutent les 17 millions d'euros issus de la majoration de 60 % appliqués aux résidences secondaires. Il est en progression de 5 millions d'euros par rapport à 2023 (44,61 millions d'euros) en raison de l'évolution du taux d'imposition. On constate en outre une baisse de 7 % des bases d'imposition en 2024 résultant d'une anomalie de l'application « Gérer Mes Biens Immobiliers » (Direction générale des Finances publiques de l'Etat) en 2023 qui avait généré de nombreux dégrèvements.

- ❖ Enfin, le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'est élevé à 0,5 million d'euros en 2024.

### 1.1.2 - Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d'Azur

La Métropole Nice Côte d'Azur verse, au bénéfice de la Ville de Nice, une attribution de compensation et une dotation de solidarité métropolitaine. Ces deux produits constituent des « reversements de fiscalité ».

#### L'attribution de compensation (22,3 millions d'euros)

<sup>1</sup> Hors Lyon et Paris dont l'organisation et les compétences sont différentes.



L'attribution de compensation permet de neutraliser l'impact des transferts de compétences effectués au profit de la Métropole. Le montant des recettes transférées étant supérieur au montant des dépenses transférées, la Métropole reverse une partie de ses recettes fiscales à la Ville de Nice.

Au cours des années 2012 à 2015, le montant de l'attribution de compensation pour la Ville de Nice a été fixé à 18,6 millions d'euros.

Cette attribution a été modifiée à trois reprises pour tenir compte de transferts de compétence :

- En 2016 : les aires d'accueil des gens du voyage, le crématorium, l'aménagement numérique ;
- En 2019 : la promotion du tourisme et la concession de distribution d'électricité ;
- Fin 2021 : l'archéologie préventive.

### **La dotation de solidarité métropolitaine (3 millions d'euros)**

Cette dotation a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et l'expression, au sein du budget métropolitain, de la solidarité territoriale. Pour 2024, elle s'est élevée à 3 millions d'euros conformément à la prévision budgétaire.

### **1.1.3 - Les autres produits fiscaux**

Les autres impôts et taxes atteignent 47,1 millions d'euros, en recul de 10% par rapport à 2023. Ils s'établissaient à 57,4 millions d'euros en 2022.

D'une part, cette baisse résulte principalement de la diminution des droits de mutation à titre onéreux, le marché immobilier ayant fortement ralenti sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. Dans le cas de la Ville, cette recette baisse de 3,8 millions d'euros par rapport à 2023.

D'autre part, la Ville avait perçu un volume exceptionnel de taxe sur l'électricité en 2023, celle-ci ayant été réformée et intégrée dans la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. A compter de 2024, cette recette retrouve son niveau nominal soit 8,4 millions d'euros.

| Libellé                                              | 2022                | 2023                | 2024                |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Droits de mutation à titre onéreux                   | 40 880 240 €        | 33 490 830 €        | 29 649 953 €        |
| Taxe sur l'électricité                               | 7 577 186 €         | 10 182 998 €        | 8 368 224 €         |
| Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos | 6 092 130 €         | 6 104 500 €         | 6 243 068 €         |
| Taxe locale sur la publicité extérieure              | 1 482 282 €         | 1 257 860 €         | 1 347 435 €         |
| Droits de place                                      | 1 068 619 €         | 988 913 €           | 1 118 962 €         |
| Taxe sur les pylônes électriques                     | 146 795 €           | 154 000 €           | 169 080 €           |
| Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne          | 188 748 €           | 195 521 €           | 199 491 €           |
| <b>Total</b>                                         | <b>57 436 000 €</b> | <b>52 374 622 €</b> | <b>47 096 204 €</b> |

### **1.2 - Les produits des activités et du domaine**

Les produits des activités et du domaine enregistrent les droits perçus auprès des usagers des services locaux. Ils s'établissent à un peu plus de 55 millions d'euros. Ce niveau de recettes dépasse légèrement la prévision budgétaire et confirme la croissance enregistrée lors des exercices précédents.



| Libellé                                                    | 2022                | 2023                | 2024                |
|------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Droits de stationnement, location voie publique            | 13 317 691 €        | 14 319 073 €        | 16 592 940 €        |
| Redevances et droits services périscolaire et enseignement | 11 318 024 €        | 12 784 903 €        | 12 322 843 €        |
| Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs     | 5 047 414 €         | 5 860 685 €         | 6 442 815 €         |
| Redevances diverses                                        | 4 542 123 €         | 5 547 682 €         | 4 816 280 €         |
| Redevances et droits à caractère social                    | 5 128 978 €         | 5 322 775 €         | 5 120 983 €         |
| Redevances et droits à caractère culturel                  | 3 513 701 €         | 3 886 003 €         | 3 391 306 €         |
| Autres produits d'activités                                | 1 087 715 €         | 2 204 965 €         | 2 433 976 €         |
| Autres redevances et droits                                | 1 547 614 €         | 1 632 596 €         | 1 640 101 €         |
| Concessions et redevances funéraires                       | 1 058 024 €         | 1 221 335 €         | 1 195 709 €         |
| Remboursements de frais                                    | 1 675 773 €         | 959 320 €           | 1 092 933 €         |
| Locations diverses (autres qu'immeubles)                   | 12 208 €            | 39 970 €            | 15 889 €            |
| <b>Total Produits des services et du domaine</b>           | <b>48 249 266 €</b> | <b>53 779 306 €</b> | <b>55 065 774 €</b> |

### 1.3 - Les dotations, subventions et participations reçues

#### 1.3.1 - Les dotations

Les dotations et compensations de l'Etat perçues par la Ville s'établissent à 76,6 millions d'euros. Elles progressent de moins de 1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui ne compense pas l'inflation.

| Dotations et compensations de l'Etat                   | 2022                | 2023                | 2024                |
|--------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| D.G.F. - Dotation forfaitaire                          | 67 712 397 €        | 67 853 442 €        | 68 406 366 €        |
| D.G.F. - Dotation nationale de péréquation             | 3 361 982 €         | 3 221 844 €         | 3 178 664 €         |
| Dotation de soutien à l'inflation et au point d'indice | 2 794 382 €         |                     |                     |
| Dotation D.M.T.O.                                      | 40 777 €            | 47 785 €            | 44 171 €            |
| Dotation forfaitaire de recensement                    | 68 583 €            | 70 478 €            | 71 932 €            |
| Dotation générale de décentralisation                  | 3 584 321 €         | 3 570 687 €         | 3 570 687 €         |
| Dotation pour les titres sécurisés                     | 417 952 €           | 718 743 €           | 521 791 €           |
| Dotation spéciale instituteurs                         | 16 848 €            | 11 232 €            | 5 616 €             |
| F.C.T.V.A. sur les dépenses de fonctionnement          | 833 884 €           | 607 299 €           | 484 753 €           |
| Frais d'assemblées électorales                         | 456 893 €           |                     | 355 028 €           |
| <b>Total Dotations et compensations de l'Etat</b>      | <b>79 288 018 €</b> | <b>76 101 510 €</b> | <b>76 639 008 €</b> |

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente près de 93 % des dotations de l'Etat. Elle s'établit à 71,6 millions d'euros en 2024, mais progresse de moins de 1%. Elle est composée d'une « *dotation forfaitaire* » et d'une « *dotation de péréquation* » :
  - La « *dotation forfaitaire* » de la Ville de Nice atteint 68,4 millions d'euros (+0,8 %). Celle des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil se voit écrêtée afin de financer l'évolution des dotations de péréquation communale.



- La « *dotation nationale de péréquation* » s'élève à 3,18 millions d'euros (-1,3 %). Liée au potentiel fiscal communal, elle est composée de deux parts : la première, dite « *principale* », vise à corriger les insuffisances de potentiel financier ; la seconde, dite « *majoration* », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé en seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.
- En complément de la DGF, diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. La principale est la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) dont le montant est maintenu depuis 2009 à environ 3,6 millions d'euros.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond pour 484 753 € à la restitution d'une partie de la TVA réglée sur des dépenses de fonctionnement éligibles à ce dispositif.

### 1.3.2 - Les allocations compensatrices de fiscalité

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat, compensent la Ville de Nice des pertes de recettes fiscales induites par les exonérations et allègements de bases décidés par le Parlement. Il s'agit des allocations compensatrices des exonérations des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties accordées à certains contribuables pour un montant de 5 108 369 € en 2024.

### 1.3.3 - Les subventions de fonctionnement reçues

Les subventions et participations reçues par la Ville de Nice en 2024 au titre de la section de fonctionnement s'élèvent à 24,6 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel des acteurs suivants :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 19,1 millions d'euros au titre de la Convention Territoriale Globale visant notamment au financement des actions de la Ville dans les domaines de la petite enfance et de l'accueil-loisirs,
- L'Office du Tourisme Métropolitain (1,95 million d'euros) pour l'organisation de grands événements contribuant à la visibilité et à l'attractivité du territoire et qui contribuent directement à la politique de soutien à l'activité touristique,
- L'Etat et ses organismes pour 0,57 million d'euros,
- Le Département des Alpes-Maritimes pour 0,68 million d'euros,
- La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 0,52 million d'euros,
- De financements européens et d'autres organismes pour 1,76 million d'euros.

Ainsi, grâce à sa politique active de recherche de financements, la Ville de Nice a pu obtenir des soutiens financiers qui ont bénéficié aux secteurs suivants :



| Secteurs d'action / Référentiel M57               | Partenaires financiers                               | Montant      |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------|
| Aménagement et habitat                            | Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur                | 7 500 €      |
| Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | Agence Nationale du Sport                            | 23 000 €     |
|                                                   | CAF et autres organismes                             | 3 012 278 €  |
|                                                   | Département des Alpes-Maritimes                      | 651 220 €    |
|                                                   | Direction Régionale des Affaires Culturelles         | 120 000 €    |
|                                                   | Etat                                                 | 154 000 €    |
|                                                   | Fonds européens et autres                            | 81 771 €     |
|                                                   | FRANCE 2023                                          | 35 000 €     |
|                                                   | Métropole Nice Côte d'Azur                           | 30 000 €     |
|                                                   | Office du Tourisme Métropolitain                     | 1 950 000 €  |
|                                                   | Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur                | 408 564 €    |
| Enseignement                                      | Académie de Nice                                     | 16 243 €     |
|                                                   | CAF et autres organismes                             | 7 020 €      |
|                                                   | Communes                                             | 133 396 €    |
|                                                   | Etat                                                 | 242 356 €    |
|                                                   | Fonds européens et autres                            | 250 000 €    |
| Rayonnement, attractivité et actions sectorielles | Casino Palais Méd et autres                          | 751 540 €    |
|                                                   | Etat                                                 | 85 170 €     |
|                                                   | Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur                | 100 000 €    |
| Santé et action sociale                           | Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur | 95 530 €     |
|                                                   | CAF et autres organismes                             | 16 073 856 € |
|                                                   | CPAM 06                                              | 92 485 €     |
|                                                   | Département des Alpes-Maritimes                      | 24 660 €     |
|                                                   | Etat                                                 | 76 326 €     |
|                                                   | Métropole Nice Côte d'Azur                           | 53 314 €     |
|                                                   | Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur                | 5 000 €      |
| Sécurité et prévention                            | Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur | 26 000 €     |
|                                                   | Etat                                                 | 16 200 €     |
| Services généraux                                 | Fonds européens et autres                            | 48 135 €     |
| Total subventions reçues                          |                                                      | 24 570 564 € |

## 1.4 - Les autres recettes de fonctionnement

### 1.4.1. Les atténuations de charges

Les « atténuations de charges » regroupent près de 2,79 millions d'euros de recettes et correspondent essentiellement à la participation des agents au coût des titres restaurants, à des versements de rémunérations et de charges sociales, à la variation des stocks de marchandises et à la comptabilisation des avoirs sur factures.



| Atténuation de charges                                             | 2024               |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Participations agents au coût de délivrance des titres restaurants | 1 929 802 €        |
| Reversement de salaires, prestations sociales (CPAM, CNRACL...)    | 415 302 €          |
| Variations de stocks de marchandises (Musées)                      | 138 647 €          |
| Avoirs sur factures et remboursements de trop versés               | 308 606 €          |
| <b>Total</b>                                                       | <b>2 792 366 €</b> |

#### 1.4.2 - Les autres produits de gestion courante

Ces recettes de 15,3 millions d'euros, en progression de 2,5 millions d'euros par rapport à 2023, comprennent notamment :

- Les produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la Ville : 12 millions d'euros, en hausse de 1,3 million d'euros par rapport à l'année 2023, en raison notamment du solde positif entre les nouveaux contrats et les résiliations dans l'activité des biens donnés à bail ;
- D'autres produits du domaine : 3,1 millions d'euros ;
- Les redevances perçues (fermiers, concessionnaires et partenaires) pour 31 426 euros ;
- Du mécénat au titre de la Ville verte pour 90 000 euros.

S'y ajoute également 10 000 € de produits dits spécifiques liées à une annulation de mandat sur exercice antérieur.

#### 1.4.3 - Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 729 744 euros. Ils se rapportent essentiellement aux intérêts sur la cession de réseaux câblés ainsi qu'aux dividendes perçus au titre de parts sociales détenues par la Ville.

#### 1.4.4 - Les produits de cession

Les produits de cession s'établissent à 7 millions d'euros et se décomposent comme suit :

| Objet                                                                       | Montant     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Vente au CCAS du bâtiment, 14 avenue du XVème corps                         | 2 761 276 € |
| Echange de terrain dans le cadre du grand parc paysager de la plaine du Var | 1 165 525 € |
| Vente à RPA vol 4 - Parking 50 boulevard Saint Roch                         | 923 000 €   |
| Cession du Hangar de la Lauvette                                            | 755 000 €   |
| Vente Lot 5 - 9 rue Droite                                                  | 202 000 €   |
| Vente 10 rue de la loge Lots 7 et 8                                         | 175 055 €   |
| Vente Lot 12 - 42 rue Droite                                                | 171 255 €   |
| Vente 33 Rue Droite Lot 6                                                   | 151 000 €   |
| Vente Lot 9 - 3 rue du pont vieux                                           | 151 000 €   |
| Cession lot 36, 14 rue Trachel                                              | 120 000 €   |
| Vente Lot 8 - 29 av Lyautey                                                 | 120 000 €   |



|                                                      |                    |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| Vente Lot 3 local Cial 3 rue Malonat                 | 90 000 €           |
| Vente 6 places parking - Bd Paul Montel              | 75 600 €           |
| Vente ND281 - 12 chemin de l'Elysée                  | 63 378 €           |
| Vente Parcelle BC74 - 63 chemin Saint Roman          | 50 000 €           |
| Vente Locaux 8 rue Tonduti de l'Escarène             | 15 000 €           |
| Vente parcelle KY301 - 3 avenue Amiral de Grasse     | 10 000 €           |
| Diverses cessions de plus faibles montants unitaires | 47 475 €           |
| <b>Total</b>                                         | <b>7 046 564 €</b> |

#### 1.4.5 - Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

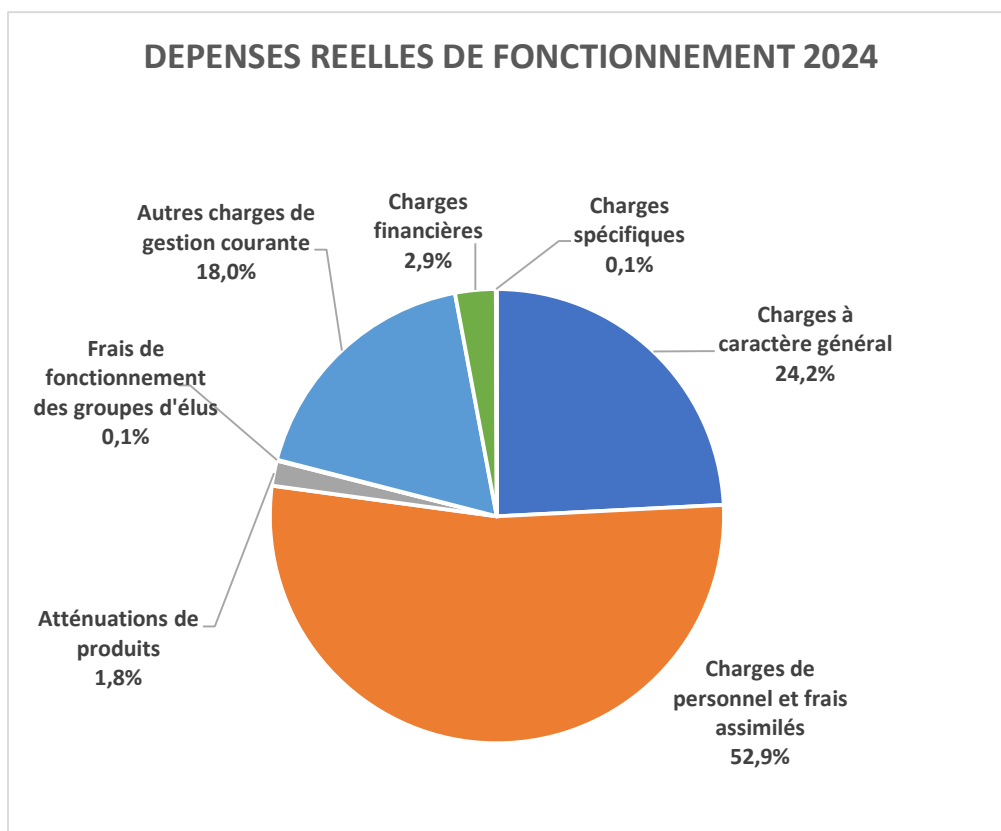
Au titre de l'ajustement des provisions pour dépréciation des comptes de tiers, il a été enregistré une recette de 884 435 euros sur l'exercice 2024, par opérations d'ordre semi-budgétaires.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 567 millions d'euros. Elles ont un taux d'exécution de 96 % et augmentent de 2 % par rapport à 2023. Cette hausse concerne essentiellement les atténuations de produits (cf. infra).

| Chapitre                                            | 2024                 |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| Charges à caractère général                         | 137 224 635 €        |
| Charges de personnel et frais assimilés             | 300 239 909 €        |
| Atténuations de produits                            | 10 123 098 €         |
| Frais de fonctionnement des groupes d'élus          | 446 915 €            |
| Autres charges de gestion courante                  | 102 267 152 €        |
| Charges financières                                 | 16 265 066 €         |
| Charges spécifiques                                 | 479 159 €            |
| <b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b> | <b>567 045 935 €</b> |

Par poste, ces dépenses se répartissent comme suit :





## 2.1 - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (137,2 millions d'euros) correspondent aux dépenses courantes de la commune : fluides, petites fournitures, honoraires, maintenance, entretien du matériel et des bâtiments, impôts, etc.

Elles sont en léger recul par rapport à l'exercice précédent (138,6 millions d'euros) reflétant la maîtrise de ces coûts.

En référence à la nomenclature fonctionnelle du référentiel M57 adoptée depuis l'exercice 2024, les charges à caractère général se ventilent ainsi :

| Dépenses de gestion courante par fonction du référentiel M 57 | 2024                 |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|
| Services généraux                                             | 24 776 261 €         |
| Sécurité et prévention                                        | 3 763 552 €          |
| Enseignement,                                                 | 24 338 688 €         |
| Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs             | 49 347 940 €         |
| Santé et action sociale                                       | 4 716 520 €          |
| Aménagement et habitat                                        | 12 470 326 €         |
| Rayonnement attractivité et actions sectorielles              | 9 858 308 €          |
| Environnement                                                 | 2 069 860 €          |
| Transports (et de la voirie)                                  | 5 883 181 €          |
| <b>Total des dépenses de gestion courante</b>                 | <b>137 224 635 €</b> |

Et de façon plus détaillée :

### Au titre de la sécurité et de la prévention :

- Police et sécurité (location immobilière, charges locatives, maintenance des équipements, frais de gardiennage...) : 3 075 877 euros,
- Incendie et secours : 48 672 euros,
- Hygiène et salubrité publiques : 508 246 euros,
- Autres interventions de protection des personnes et des biens : 64 479 euros,
- Services communs aux différentes missions : 66 278 euros.

### Au titre de l'enseignement :

- Enseignement du 1<sup>er</sup> degré (fluides, fournitures scolaires et de petits équipements, maintenance...) : 8 979 332 euros,
- Autres enseignements (fluides, galas, concerts et représentations théâtrales pour l'animation de la Maison de l'Etudiant...) : 893 028 euros,
- Services périscolaires et annexes (restauration scolaire, maintenance, contrats de prestation de services, fluides...) : 14 448 731 euros,
- Services communs aux différentes missions : 17 698 euros.



### **Au titre de la culture, de la vie sociale de la jeunesse, des sports et des loisirs :**

- Culture (fluides, maintenance, frais de gardiennage des différents sites et évènements culturels...) : 15 772 532 euros,
- Sports et jeunesse (fluides, gardiennage et maintenance des différents sites en particulier pour les piscines de la Ville de Nice, organisation de grands évènements notamment le Tour de France 2024, redevances du Stade Allianz Riviera...) : 32 056 838 euros,
- Services communs aux différentes missions : 1 518 570 euros.

### **Au titre de la santé et de l'action sociale :**

- Santé (fluides et maintenance des sites, charges d'administration...) : 586 055 euros,
- Action sociale (location immobilière et charges, fluides et maintenance ...) : 4 130 465 euros.

### **Au titre de l'aménagement et de l'habitat :**

- Aménagement et services urbains (contrats de prestations, fluides, frais de gardiennage...) : 8 814 908 euros,
- Habitat et logement (taxes foncières, charges locatives, fluides, frais d'actes...) : 3 655 419 euros.

### **Au titre du rayonnement, de l'attractivité et des actions sectorielles :**

- Interventions économiques transversales : 325 638 euros,
- Actions sectorielles (frais liés à l'organisation d'évènements tels que le Carnaval, le village de Noël...) : 8 957 694 euros,
- Rayonnement et attractivité (locations immobilières, fluides, maintenance ...) : 373 076 euros,
- Maintien et développement des services publics (charges locatives...) : 201 900 euros.

### **Au titre de l'environnement :**

- Actions en matière de déchets et de propreté urbaine : 615 977 euros,
- Politique de l'air : 75 438 euros,
- Politique de l'énergie : 1 297 628 euros,
- Services communs aux différentes missions : 80 817 euros.

### **Au titre des transports et de la voirie :**

- Transports scolaires et autres publics : 774 677 euros,
- Voirie (contrôle et équipement du stationnement payant sur voirie accompagnant le déploiement de 1903 places supplémentaires, ...) : 5 108 503 euros.



## 2.2 - Les charges de personnel

D'un montant total de **300,24 millions d'euros**, ces charges représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2024.

| BUDGETS                                                                        | 2023                 | 2024 (Exécuté)       | Evolution<br>2024/2023 |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| Masse salariale                                                                | 274 059 725 €        | 278 510 618 €        | 1,6%                   |
| Rémunération vacataires                                                        | 12 389 043 €         | 12 789 984 €         | 3,2%                   |
| Titres restaurant                                                              | 5 876 894 €          | 6 043 579 €          | 2,8%                   |
| Participation VDN aux dépenses mutualisées<br>NCA (AT, Médecine préventive...) | 516 889 €            | 482 728 €            | -6,6%                  |
| Cotisation au COS pour les agents VDN                                          |                      | 1 866 588 €          |                        |
| Maîtres-nageurs : surveillance baignade                                        | 285 884 €            | 319 000 €            | 11,6%                  |
| Autres charges                                                                 | 349 673 €            | 228 950 €            | -34,5%                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                           | <b>293 478 108 €</b> | <b>300 241 447 €</b> | <b>2,3%</b>            |

La Ville de Nice a maîtrisé les charges de personnel pour contenir l'évolution de ses dépenses de personnel à + 2,3%.

Malgré les hausses mécaniques liées aux mesures réglementaires (augmentation des taux de cotisations, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023 supportée en année pleine sur 2024, attribution de 5 points d'indices aux agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024), et à l'intégration en 2024 dans ses charges de personnel des cotisations de la Ville de Nice au COS au profit de ses agents, la Ville de Nice est parvenue à maîtriser ses charges en optimisant et en modernisant l'organisation de ses services.

## 2.3 - Les autres dépenses de fonctionnement

### 2.3.1 - Les charges de gestion courante

Ces charges regroupent les subventions versées aux associations et aux budgets annexes, les participations aux organismes extérieurs, les créances éteintes, les admissions en non-valeur, les indemnités des élus et les frais de fonctionnement des groupes. En raison du changement de référentiel comptable (M57), le périmètre de cette catégorie de dépenses n'est pas immédiatement comparable à celui de l'exercice précédent, puisqu'il intègre désormais également des dépenses autrefois classées en charges exceptionnelles. Néanmoins après retraitement, à périmètre comparable, ces dépenses ont baissé de plus de 3 %.

Le montant des dépenses de gestion courantes s'établit à 102,7 millions d'euros. Elles se ventilent ainsi :



### **Les subventions versées aux associations ventilées par politique publique :**

Dans un contexte de maîtrise globale des dépenses de gestion courante, les subventions versées progressent néanmoins, en passant de 24,4 millions en 2023 à 26,2 millions en 2024, avec un taux d'exécution de 98 %.

| <b>Subvention aux associations par fonction du référentiel M57</b> | <b>2024</b>         |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Services généraux                                                  | 351 265 €           |
| Sécurité et prévention                                             | 433 225 €           |
| Enseignement,                                                      | 5 032 266 €         |
| Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs                  | 16 783 587 €        |
| Santé et action sociale                                            | 3 347 007 €         |
| Aménagement et habitat                                             | 53 000 €            |
| Rayonnement attractivité et actions sectorielles                   | 31 500 €            |
| Environnement                                                      | 172 085 €           |
| <b>Total des subventions versées</b>                               | <b>26 203 935 €</b> |

Les principaux financements apportés par la Ville portent sur l'école, la culture, les sports, la santé et les actions sociales.

### **Les participations obligatoires, subventions au CCAS et aux budgets annexes et diverses charges de gestion courante :**

Ces dépenses (73 320 975 euros) démontrent le soutien apporté par la Ville de Nice :

- Au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), en hausse de plus de 1 million d'euros à 28,1 millions d'euros ;
- Au Centre communal d'action sociale (CCAS) qui bénéficie de 19,08 millions d'euros de subventions ;
- À l'équilibre des budgets annexes de l'Opéra (17,2 millions d'euros), du Parc des Expositions Nikaïa (2,4 millions d'euros) et de la fourrière (à hauteur de 0,94 million d'euros).

Ce poste de dépenses intègre également :

- Les indemnités, cotisations et frais de missions des élus pour 4,64 millions d'euros ;
- Des créances admises en non-valeur et éteintes ou autres charges, pour 972 343 euros.

### **Les autres contributions obligatoires**

Les autres contributions obligatoires regroupent pour un montant de 2 742 243 € :

- Les frais de formation des agents : formations obligatoires, sécurité, d'armement ;

- Les frais de scolarité des enfants niçois inscrits dans des écoles d'autres communes ;
- L'achat de places d'accueil de crèches auprès de gestionnaires privés.

| Libellé                                            | 2022               | 2023               | 2024               |
|----------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Sécurité Prévention                                | 88 438 €           | 76 765 €           | 211 755 €          |
| Ecoles maternelles                                 | 44 999 €           | 20 543 €           | 40 016 €           |
| Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré              | 126 936 €          | 110 243 €          | 151 805 €          |
| Petite Enfance (subventions aux crèches...) (*)    | 2 828 025 €        | 2 813 941 €        | 2 335 666 €        |
| Logistique et administration générale              | 3 800 €            | 0 €                | 3 000 €            |
| <b>Total des autres contributions obligatoires</b> | <b>3 092 198 €</b> | <b>3 021 492 €</b> | <b>2 742 243 €</b> |

(\*) La baisse du montant de la sous-fonction « petite enfance » telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessus ne reflète pas que, dans les faits, la Ville de Nice a maintenu en 2024 son soutien à cette politique publique. Pour apprécier le niveau d'engagement de la Ville, il faut en effet consolider toutes les formes de contributions apportées par la Direction de la Famille au profit de la petite enfance, en ce compris celles versées aux crèches associatives. Il apparaît alors que les financements sont passés de 4,09 millions d'euros en 2023 à 4,16 millions d'euros en 2024.

#### **Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'établissent à 446 915 €.

### **2.3.2 - Des frais financiers en augmentation par rapport à 2023**

Les charges financières (intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie) s'élèvent à 16,2 millions d'euros, contre 14 millions en 2023 et 10,8 millions en 2022. Cette variation découle de la hausse des taux d'intérêt.

### **2.3.3 – Les atténuations de produits**

Ce chapitre (10,1 millions d'euros) comprend notamment le versement par la Ville de 2,76 millions d'euros au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (7,24 millions d'euros), ainsi que divers reversements dont le dégrèvement lié à la taxe d'habitation pour 0,086 million d'euros.

### **2.3.4 - Les charges spécifiques**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 identifie des charges dites spécifiques. Elles correspondent à des écritures comptables d'annulation de titres sur exercice antérieur pour 479 159 euros.

\*\*\*

Outre ces recettes et dépenses réelles de fonctionnement, l'exercice 2024 a enregistré des dépenses et des recettes dites d'ordre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement. Le montant net de ces écritures d'ordre s'établit à 34,1 millions d'euros (dotation aux amortissements, reprise des subventions au compte de résultat, sortie de l'actif des biens cédés et différence sur réalisation d'actifs).



Le montant de l'épargne brute de l'exercice s'établit à 80,5 millions d'euros détaillés comme suit :

| Poste (en millions d'euros)                                       | 2024                |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Produits de gestion (chapitre 70,731,73,74,75 et 013)             | 646 716 407 €       |
| Dépenses de gestion (chapitre 011, 012, 014, 65 et 6586)          | 550 301 710 €       |
| <b>Résultat de gestion</b>                                        | <b>96 414 697 €</b> |
| Résultat financier (chapitre 76 – chapitre 66)                    | -15 535 322 €       |
| Résultat exceptionnel (chapitre 77 sauf compte 775 - chapitre 67) | -374 013 €          |
| <b>Epargne brute</b>                                              | <b>80 505 362 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 s'établit ainsi à 54,3 millions d'euros, avant la reprise du résultat de l'exercice antérieur (10,4 millions d'euros).

Comme le prévoit la réglementation comptable, ces ressources dégagées par la section de fonctionnement seront en priorité utilisées pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 42,7 millions d'euros.

Le résultat de fonctionnement libre d'affectation reporté sur l'exercice 2025 s'élève ainsi à 22 millions d'euros.



## Section d'investissement

### 3. Les recettes d'investissement

#### 3.1 - Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues en 2024 par la Ville de Nice s'élèvent à 14 millions d'euros et se répartissent comment suit :

|                                                      | Objet des subventions                                                                                                                            | Montant             |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Agence Nationale du Sport</b>                     | Réhabilitation de la piscine de l'Ariane et création d'un microsite de sports                                                                    | 319 607 €           |
| <b>Caisse d'Allocations Familiales</b>               | Travaux et équipements des crèches (Eau vive, La Roseraie, Colonel Jeanpierre, Petits loups, Les coquelicots, La Joia, Oiseau bleu...)           | 649 121 €           |
| <b>Département des Alpes-Maritimes</b>               | Plan musées                                                                                                                                      | 84 497 €            |
|                                                      | Sports (autres que scolaires) : réhabilitation de la piscine de l'Ariane, rénovation de terrains de sport,                                       | 266 338 €           |
|                                                      | Crèche Colonel Jeanpierre                                                                                                                        | 52 159 €            |
| <b>EPA Plaine du Var</b>                             | Renaturation du GGPV                                                                                                                             | 1 300 000 €         |
| <b>Etat</b>                                          | Police, sécurité, justice : FIPD (Gilet par balle, vidéoprotection...)                                                                           | 103 750 €           |
|                                                      | Hygiène et salubrité publique : Plan chats errants                                                                                               | 9 972 €             |
|                                                      | Interventions de protections des personnes et des biens : Secteur des Liserons, Falaise Raybaud                                                  | 1 428 782 €         |
|                                                      | Etudes et travaux dans les établissements scolaires, notamment Ecole des Bleuets, GS Jean Macé, GS Bois de Boulogne...                           | 429 900 €           |
|                                                      | Culture (Diagnostic monastère de Cimiez, travaux Eglise Saint-François de Paule, acquisition d'œuvres, documentation Bibliothèque L. Nucéra...), | 993 806 €           |
|                                                      | Création d'un microsite de sports                                                                                                                | 10 668 €            |
|                                                      | Aménagement et services urbains : Rénovation de la BMVR, Jardin Saint-Jean d'Angely, DSIL verdissement- d'écoles                                 | 4 281 558 €         |
| <b>La Maison Familiale de Provence</b>               | PUP Nice quartier Est                                                                                                                            | 71 686 €            |
| <b>Métropole Nice Côte d'Azur</b>                    | Versement 2024 au titre du fonds de concours CHUC                                                                                                | 152 106 €           |
| <b>Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>         | Crèche Colonel Jeanpierre (FEDER)                                                                                                                | 317 506 €           |
|                                                      | Culture : églises du Port et du Gesù, équipement scénique, restaurations d'œuvre...                                                              | 374 237 €           |
|                                                      | Sports (autres que scolaires) : Base Neptune, rénovation d'éclairage d'équipements sportifs...                                                   | 448 753 €           |
|                                                      | Travaux de prolongement de la Promenade du Paillon.                                                                                              | 2 702 917 €         |
| <b>Total des subventions d'investissement reçues</b> |                                                                                                                                                  | <b>13 997 363 €</b> |



### 3.2 - Les autres financements extérieurs

En 2024, la Ville de Nice a souscrit pour 35,6 millions d'euros d'emprunts nouveaux, en totalité à taux variable.

Il convient de préciser que rapporté aux remboursements en capital de l'annuité de la dette à hauteur de 39,9 millions d'euros, le désendettement s'établit à 4,3 millions d'euros.

Le compte 165 enregistre les cautions déposées auprès de la Ville de Nice pour un montant de 33 195 euros (Cautions liées à des contrats de location).

### 3.3 - Les autres recettes réelles d'investissement

Les dotations, fonds et réserves (23 439 936 euros), viennent abonder les recettes réelles d'investissement avec les montants suivants :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2024 pour un montant de 10 530 711 euros,
- Des dons et legs en capital à hauteur de 163 000 euros,
- La part de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023, que le Conseil municipal avait décidé d'affecter à la section d'investissement pour l'exercice 2024 (12 746 225 euros).

La Ville a également perçu des recettes au titre des immobilisations financières, qui s'élèvent à 951 185 euros. Elles comprennent :

- Les recettes perçues au titre de la cession du réseau câblé pour 750 000 euros,
- Les remboursements perçus dans le cadre du dispositif de Prêt à Taux Zéro communal (PTZ) et déconsignations pour 148 759 euros,
- Diverses opérations financières pour 52 425 euros.

La Ville a par ailleurs constaté dans ses comptes 2024, les remboursements perçus au titre des opérations réalisées pour compte de tiers (20 787 394 euros). Ces versements viennent ainsi compenser les dépenses qui avaient été engagées par la Ville de Nice. Elles concernent essentiellement les travaux de confortement des falaises du secteur Joseph Raybaud, remboursés par l'Etat et le CHU de Nice, et le prolongement de la promenade du Paillon en application de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage (COMOU) signée avec la Métropole.

Enfin, les comptes 2024 enregistrent des régularisations sur exercices antérieurs (761 637 euros).

## 4. Les dépenses d'investissement

### 4.1 – Les dépenses d'équipement

Avec plus de 98,81 millions d'euros exécutés sur l'exercice 2024 (contre 97,5 millions d'euros en 2023), la Ville poursuit ainsi la dynamique d'investissement entamée depuis 2008 pour offrir un haut niveau de service public aux habitants, faire rayonner et embellir la ville, contribuer à sa sécurisation et garantir la qualité de vie des Niçois.

En mobilisant plus de 30 millions d'euros, la transition écologique constitue l'axe principal avec le prolongement de la Promenade du Paillon, la poursuite des travaux de végétalisation et les opérations de verdissement.

Les investissements dans le secteur culturel et de la restauration du patrimoine constituent des politiques publiques qui sont parties prenantes au développement et au rayonnement de la ville.

Enfin, l'effort de pérennisation du patrimoine scolaire et sportif vise à renforcer un service public de qualité au profit des usagers.

Le montant des dépenses d'équipement se répartit selon les politiques publiques, comme suit :

#### **4.1.1 - Le verdissement de la ville : 30,81 millions d'euros**

Les crédits consacrés au verdissement ont augmenté de près de 70% par rapport à l'exercice 2023, cette tendance s'explique essentiellement par l'avancement du projet de la Promenade du Paillon et confirme l'ambition de la ville de devenir « la ville verte de la méditerranée » en lien avec son identité de ville jardin.

##### ❖ Le prolongement de la Promenade du Paillon

Opération majeure du mandat, le prolongement de la Promenade du Paillon s'inscrit pleinement dans les orientations de la Ville en faveur du développement durable, avec de nouvelles perspectives paysagères, économiques et environnementales pour notre territoire.

En 2024, le montant réalisé s'élève à 23,4 millions d'euros avec des réalisations concrètes :

- Le secteur de la Bourgada inauguré en juin 2024 avec 5000 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés,
- Le jardin de l'ancienne esplanade De Lattre de Tassigny, inauguré en octobre 2024, qui devient un nouveau parc de 6 000 m<sup>2</sup>,
- Les modifications apportées au parking public des Arts.

##### ❖ Les autres actions concernent notamment :

- L'aménagement du jardin du parking Jeanne d'Arc : 0,3 million d'euros,
- Les travaux de conservation du patrimoine paysager : 1,3 millions d'euros,
- Les travaux d'aménagement et la maîtrise foncière dans la perspective de la réalisation du grand parc paysager de la plaine du Var dont la création d'une pépinière le long du boulevard du Mercantour : 2,2 millions d'euros,
- L'effort en faveur de la végétalisation :
  - des cours d'écoles pour 417 734 euros, dont ont bénéficié les établissements suivants : Bois de Boulogne, Corniche Fleurie, Lycette Darsonval, les Mésanges, Nice Flore, les Orangers ; Pierre Merle, Ray Gorbella, Simone Veil, Thérèse Roméo et Ventabrun,



- des crèches pour 167 500 euros, dont ont bénéficié les établissements suivants : les Rainettes, l'Oiseau Bleu, les Irids, la Villa Isabelle, les Sources, les Tourterelles, Baby'Age, et les Coquelicots,
- La poursuite du projet 1 arbre/1 habitant avec la plantation de près 200 000 végétaux à la fin de l'année 2024 et une exécution de 389 466 euros,
- La réalisation d'une salle de mariage dans l'enceinte du parc Phoenix : 400 031 euros,
- Les travaux d'embellissement paysager notamment dans le secteur de la Bourgada : 861 769 euros,
- La finalisation du projet de requalification du jardin d'Arménie : 833 864 euros.

Les actions se déclinent ainsi :

| Libellé des opérations                                                                       | Montant exécuté en 2024 en euros |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Aménagement de terrains agricoles                                                            | 82 607,53                        |
| Travaux d'embellissement paysager                                                            | 861 769,24                       |
| <b>Total 8112 - Création d'espaces verts urbains</b>                                         | <b>944 376,77</b>                |
| Réhabilitation du front de mer                                                               | 82 506,00                        |
| <b>Total 8113 - Equipement front de mer</b>                                                  | <b>82 506,00</b>                 |
| Aménagement d'une salle de mariage dans l'enceinte du parc Phoenix                           | 400 031,06                       |
| Aménagement et conservation du parc Phoenix                                                  | 166 500,61                       |
| <b>Total 8115 - Conservation et aménagement du parc Phoenix</b>                              | <b>566 531,67</b>                |
| Aménagement paysager de la colline du Château                                                | 62 162,29                        |
| <b>Total 8116 - Aménagement paysager de la colline du Château</b>                            | <b>62 162,29</b>                 |
| Grand parc paysager de la plaine du Var                                                      | 2 188 435,00                     |
| <b>Total 8117 - Grand Parc Paysager de la Plaine du Var</b>                                  | <b>2 188 435,00</b>              |
| Verdissement des cours d'écoles                                                              | 417 734,57                       |
| Verdissement des crèches                                                                     | 167 494,91                       |
| <b>Total 8118 - Verdissement de la Ville</b>                                                 | <b>585 229,48</b>                |
| Prolongement de la Promenade du Paillon - études et démolition                               | 9 104 333,42                     |
| Prolongement de la Promenade du Paillon - Travaux bâtementaire                               | 2 210 264,24                     |
| Prolongement de la Promenade du Paillon - Travaux d'aménagement du parc                      | 12 079 123,21                    |
| <b>Total 8119 - Prolongement de la Promenade du Paillon</b>                                  | <b>23 393 720,87</b>             |
| 1 arbre 1 habitant                                                                           | 389 466,09                       |
| Géotechnie et confortement des murs                                                          | 2 153,52                         |
| Opérations courantes espaces verts                                                           | 1 165 608,51                     |
| Réaménagement des squares et des aires de jeux                                               | 128 798,22                       |
| <b>Total 8120 - Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité</b>     | <b>1 686 026,34</b>              |
| Jardin d'Arménie                                                                             | 833 864,16                       |
| Jardin du parking Jeanne d'Arc                                                               | 345 066,12                       |
| Requalification du boulevard Gambetta                                                        | 124 185,09                       |
| <b>Total 8121 - Travaux d'embellissement paysager sous Maîtrise d'Ouvrage Métropolitaine</b> | <b>1 303 115,37</b>              |
| <b>Total Verdissement de la Ville</b>                                                        | <b>30 812 103,79</b>             |



#### 4.1.2 - Le rayonnement culturel : 4,7 millions d'euros

La Ville de Nice s'est engagée dans un processus de fort développement culturel depuis 2008, au travers d'investissements significatifs et de soutiens aux projets culturels et artistiques.

En 2024, les dépenses effectuées au titre de la politique culturelle se sont établies à 4,7 millions d'euros, ce qui représente une hausse de +75% par rapport à l'année 2023.

Cette hausse provient essentiellement des opérations de l'AP n° 3019 « Grands projets artistiques culturels », à savoir :

- ❖ La réhabilitation de la bibliothèque Louis Nucéra : 1 million d'euros. Le second semestre l'année 2024 a permis une première avancée des travaux bâtimentaires, préalables à sa rénovation complète.
- ❖ Le théâtre des Arènes de Cimiez : 516 040 euros. Le montant exécuté concerne le paiement des études de maîtrise d'œuvre lancées en 2024, ainsi que la poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

La Ville de Nice a poursuivi d'autres opérations dont notamment :

- Des travaux de rénovation des bâtiments culturels dont des travaux de mises en sécurité du musée Masséna et la réfection de la toiture du palais Lascaris : 1,16 million d'euros,
- La modernisation des salles de spectacle dont l'acquisition de matériel scénique sur le site des Franciscains : 336 401 euros,
- Les équipements culturels de différents sites : 465 319 euros,
- L'acquisition et la restauration d'œuvres : 373 037 euros.

Les investissements au profit du rayonnement culturel se présentent comme suit :

| Libellé des opérations                                                            | Montant exécuté en 2024 en euros |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Travaux de rénovation des bâtiments culturels                                     | 1 159 233,20                     |
| <b>Total 3010 - Aménagement et rénovation des bâtiments culturels</b>             | <b>1 159 233,20</b>              |
| Projet 109                                                                        | 121 201,95                       |
| <b>Total 3012 - Projet 109</b>                                                    | <b>121 201,95</b>                |
| Acquisitions d'œuvres d'art                                                       | 421 416,99                       |
| Equipements culturels                                                             | 472 069,57                       |
| Subventions culturelles                                                           | 163 514,30                       |
| <b>Total 3013 - Equipements Culturels et Œuvres d'Arts</b>                        | <b>1 057 000,86</b>              |
| Boutiques des musées                                                              | 8 299,44                         |
| <b>Total 3014 - Boutique des musées</b>                                           | <b>8 299,44</b>                  |
| Acquisitions et équipements pour les salles de spectacle                          | 65 240,39                        |
| Equipement de la salle de la cinémathèque                                         | 73 914,00                        |
| Modernisation et équipement de salles de spectacle                                | 336 401,01                       |
| Relocalisation provisoire de la Cinémathèque                                      | 24 531,99                        |
| Travaux de mises aux normes des studios de la Victorine                           | 40 920,53                        |
| <b>Total 3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacle</b>              | <b>541 007,92</b>                |
| Plan musées                                                                       | 73 890,83                        |
| Palais des arts et de la culture                                                  | 52 906,32                        |
| Réhabilitation de la Bibliothèque Louis Nucéra                                    | 1 027 085,19                     |
| Théâtres (Arènes de Cimiez, la Cuisine)                                           | 531 605,78                       |
| <b>Total 3018 et 3019 - Plan Musée et Grands projets artistiques et culturels</b> | <b>1 685 488,12</b>              |
| Sommet des Océans - UNOC 2025 (solde des études de MOE)                           | 212 558,70                       |
| <b>Total 3020 - Sommet des Océans - UNOC 2025</b>                                 | <b>212 558,70</b>                |
| <b>Total Rayonnement culturel</b>                                                 | <b>4 784 790,19</b>              |



#### **4.1.3 - La valorisation du patrimoine et abords des équipements ferroviaires : 3,04 millions d'euros**

La comparaison avec l'exercice précédent n'est pas immédiate, les opérations relevant de l'AP n° 8121 « Embellissement paysager sous Maitrise d'Ouvrage Métropolitaine » étant désormais comptabilisées dans la politique du verdissement de la Ville.

Après neutralisation de ce changement de périmètre, l'évolution de cette politique publique s'explique par l'avancement de la rénovation de l'église du port et par le calendrier des projets ferroviaires et de leurs appels de fonds. En effet, la Ville de Nice, à l'instar de la Métropole Nice Côte d'Azur, participe à la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, notamment pour l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux.

Ainsi, en investissant 3,04 millions d'euros, la Ville de Nice continue à œuvrer pour sauvegarder, protéger et mettre en valeur sa richesse architecturale.

Les actions en faveur de la valorisation du patrimoine se déclinent au travers des opérations suivantes :

- Les subventions accordées aux copropriétés pour la rénovation de leurs façades : 394 258 euros,
- Les interventions de conservation du patrimoine culturel pour les églises de Saint-Pancrace, de Saint-François de Paule, de Saint-Roman de Bellet ainsi que pour la basilique Notre-Dame de l'Assomption (158 066 euros) auxquelles s'ajoute la restauration de l'église du port pour 96 850 euros,
- Les travaux sur le patrimoine privé de Nice : 414 350 euros,
- La rénovation du patrimoine funéraire dont les travaux de réhabilitation de la crypte de Caucade incluant notamment la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse : 643 426 euros,
- La gestion patrimoniale d'un volume commercial situé dans le quartier Gambetta : 311 764 euros.

Les financements des projets ferroviaires de 2024 (pour 761 519 euros) concernent le versement des participations de la Ville de Nice au projet de réalisation la gare dite « optimisée » à Nice Saint-Augustin, ainsi qu'à la construction de la gare routière adjacente.

| Libellé des opérations                                                                       | Montant exécuté en 2024 en euros |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Gestion patrimoniale de fonds de commerce                                                    | 311 764,55                       |
| <b>Total 8015 - Acquisition droit de préemption</b>                                          | <b>311 764,55</b>                |
| Eglise du Gesù -Saint-Jacques le Majeur                                                      | 46 195,45                        |
| Eglise Saint-Roch : Restauration de l'édifice                                                | 34 389,89                        |
| Plan éclairage décoratif                                                                     | 45 312,66                        |
| Plan patrimonial : Eglise du port                                                            | 96 850,29                        |
| Rénovation des façades                                                                       | 394 258,95                       |
| Rénovation du monastère de Cimiez                                                            | 37 646,31                        |
| Travaux de conservation du patrimoine culturel                                               | 158 066,44                       |
| Travaux du patrimoine bâti                                                                   | 414 349,84                       |
| <b>Total 8016 - Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique</b> | <b>1 227 069,83</b>              |
| Travaux de réalisation des concessions                                                       | 96 639,45                        |
| Travaux de rénovation des cimetières                                                         | 643 426,26                       |
| <b>Total 8215 - Travaux de conservation du patrimoine funéraire</b>                          | <b>740 065,71</b>                |
| Financement des projets ferroviaires                                                         | 761 519,25                       |
| <b>Total 9012 - Pôles d'Echanges Multimodaux</b>                                             | <b>761 519,25</b>                |
| <b>Total Valorisation du Patrimoine</b>                                                      | <b>3 040 419,34</b>              |



#### 4.1.4 - La prévention et la sécurité : 29,6 millions d'euros

L'enveloppe consacrée aux actions de prévention et de sécurité s'établit à 29,6 millions d'euros. L'évolution constatée s'explique par la fin des versements liés à l'acquisition du site de l'ancien hôpital Saint-Roch auprès du CHU de Nice (dernier versement en 2023).

Hors prise en compte de cet aspect foncier, le montant réalisé demeure stable par rapport à 2023. Il comprend :

- Le chantier de l'Hôtel des Polices mutualisé s'est poursuivi principalement avec des travaux de gros-œuvre, de traitement et de renforcement des sols : 23,94 millions d'euros,
- La poursuite des études liées à la création du Centre d'hypervision urbain et de commandement (CHUC) : 453 679 euros,
- La modernisation des équipements de la police municipale dont notamment l'acquisition d'un simulateur de tir : 539 110 euros,
- L'acquisition de nouveaux équipements de prévention permettant de disposer d'un parc total de 4 400 caméras de vidéosurveillance et de 1 706 dispositifs d'alerte, tous ces équipements étant reliés au Centre de Supervision Urbaine (CSU), pour près de 1,05 million d'euros,
- La vidéoprotection dans le secteur de Garibaldi et du palais des Expos pour accompagner l'extension de la Promenade du Paillon : 534 294 euros,
- Les travaux de confortement de la falaise Raybaud ainsi que les études géotechniques du secteur de La Madeleine : 1,77 million d'euros,
- L'installation de matériel de contrôle d'accès et d'alarme sur plusieurs bâtiments municipaux, à hauteur de 867 500 euros.

Les actions relatives à la prévention et la sécurité se déclinent comme suit :

| Libellé des opérations                                                            | Montant exécuté en 2024<br>en euros |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Programme de vidéoprotection                                                      | 1 049 471,79                        |
| Vidéoprotection Espaces Verts secteurs Garibaldi / Palais des Expos               | 534 293,91                          |
| <b>Total 1010 - Développement de la vidéoprotection</b>                           | <b>1 583 765,70</b>                 |
| Equipement de la police municipale                                                | 539 110,16                          |
| <b>Total 1011 - Equipement de la police municipale</b>                            | <b>539 110,16</b>                   |
| Equipement de l'Agence sanitaire, environnementale et gestion des risques         | 11 643,82                           |
| Sécurisation et installation d'alarmes anti-intrusion                             | 867 500,56                          |
| Travaux de confortement des falaises                                              | 1 770 185,06                        |
| <b>Total 1012 - Prévention des risques urbains</b>                                | <b>2 649 329,44</b>                 |
| Acquisitions d'horodateurs                                                        | 431 763,50                          |
| Equipement et matériel pour stationnement sur voirie                              | 52 235,72                           |
| <b>Total 1014 - Acquisitions horodateurs pour stationnement payant sur voirie</b> | <b>483 999,22</b>                   |
| Hôtel des Polices - convention de co-maîtrise d'ouvrage                           | 23 941 846,25                       |
| <b>Total 1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch</b>                                  | <b>23 941 846,25</b>                |
| CHUC - Travaux d'aménagement intérieur                                            | 453 679,27                          |
| <b>Total 1017 - Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC)</b>         | <b>453 679,27</b>                   |
| <b>Total Prévention et Sécurité</b>                                               | <b>29 651 730,04</b>                |



#### 4.1.5 - La vie scolaire : 7,58 millions d'euros

La Ville a réalisé près 7,58 millions d'euros de travaux pour moderniser et rénover les écoles afin de favoriser le confort des élèves. La baisse constatée par rapport à 2023, s'explique notamment par le fait que la Ville de Nice a repoussé le dernier versement de l'acquisition en VEFA du groupe scolaire CML « Comptoir Métallurgique du Littoral », en attendant que l'opérateur finalise les travaux conformément aux prescriptions de la collectivité et aux observations du contrôleur technique.

Le secteur de la vie scolaire constitue une priorité du mandat. Plusieurs opérations y sont dédiées parmi lesquelles :

- La poursuite d'une politique soutenue de pérennisation du bâti scolaire avec une enveloppe de 3,41 millions d'euros permettant notamment l'amélioration de l'acoustique,
- Les travaux de performance énergétique incluant notamment les travaux de remplacement de menuiseries dans les groupes scolaires Rancher, Les Genêts, Saint-Roch, ainsi que des travaux d'amélioration de l'isolation et d'étanchéité dans les groupes scolaires Jacques Prévert et Jean Macé, et des travaux d'installation d'éclairage LED dans les écoles Ventabrun et Ariane Nord : 1,25 million d'euros,
- La création d'une nouvelle cuisine pour le groupe scolaire Les Magnolias et d'un réfectoire pour les classes élémentaires respectant les normes en vigueur : 1,35 million d'euros,
- Les travaux de rénovation des cantines dont l'amélioration acoustique des réfectoires : 506 185 euros,
- L'équipement des écoles par l'installation de ventilateurs de plafonds dans 43 écoles : 395 228 euros.

Les dépenses d'équipement au profit de la vie scolaire se déclinent comme suit :

| Libellé des opérations                                                                                  | Montant exécuté en 2024 en euros |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Création de la restauration scolaire du groupe scolaire les Magnolias                                   | 1 348 015,89                     |
| Extension du groupe scolaire Crémat et création d'un réfectoire                                         | 12 182,23                        |
| Extension du Groupe Scolaire Saint-Isidore                                                              | 41 275,24                        |
| <b>Total 2011 - Extension / restructuration des écoles</b>                                              | <b>1 401 473,36</b>              |
| Groupe scolaire - Comptoir métallurgique du littoral                                                    | 163 052,33                       |
| <b>Total 2015 - Création de nouvelles écoles (2022/2026)</b>                                            | <b>163 052,33</b>                |
| Plan d'équipement de la cuisine centrale                                                                | 506 184,98                       |
| Plan d'équipement des écoles                                                                            | 395 228,21                       |
| Plan numérique des écoles                                                                               | 445 141,94                       |
| Rénovation des écoles                                                                                   | 2 753 558,56                     |
| <b>Total 2016 - Equipement et modernisation des écoles</b>                                              | <b>4 100 113,69</b>              |
| Mise en conformité des installations                                                                    | 666 119,65                       |
| Travaux d'efficacité et de maîtrise énergétique                                                         | 1 255 553,16                     |
| <b>Total 2017 - Aménagement, mise en conformité et amélioration énergétique des bâtiments scolaires</b> | <b>1 921 672,81</b>              |
| <b>Total Vie Scolaire</b>                                                                               | <b>7 586 312,19</b>              |



#### 4.1.6 - La jeunesse, les loisirs et le sport : 6,3 millions d'euros

La Ville a consacré près de 6,3 millions d'euros aux secteurs du sport, de la jeunesse et des loisirs. Les dépenses d'équipement sont ainsi en hausse de +22% par rapport à l'année 2023.

Cette augmentation provient notamment des travaux d'aménagement du dojo du Ray ainsi qu'une hausse des crédits alloués à la rénovation du patrimoine sportif.

❖ Dojo du Ray : 353 956 euros

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la requalification du secteur du Ray avec le démarrage des travaux de maçonnerie et de menuiserie.

❖ Rénovation du patrimoine sportif à hauteur de 5 973 251 euros (hausse de +16% par rapport à 2023) :

- Rénovation des piscines visant à l'amélioration de l'accueil des usagers et des compétiteurs, ainsi que le confort des agents des piscines Saint-François, Saint-Augustin et Saint-Roch : 508 728 euros,
- Aménagement des terrains de sports et notamment le remplacement des surfaces synthétiques tous les 10 ans (stade Lafayette) : 503 704 euros,
- Rénovation des équipements de proximité (dont les courts de tennis de la Lauvette) : 2 852 232 euros,
- Poursuite des travaux de rénovation des complexes sportifs dont le remplacement des équipements de fitness du complexe des Combes : 370 705 euros,
- Travaux de rénovation, de modernisation et de sécurisation des bâtiments sportifs dont le confortement du mur de soutènement du clos de boules de la Fraternité, et la remise en état du complexe de la salle Brancolar (travaux d'étanchéité ...) : 617 642 euros.

| Libellé des opérations                                                                         | Montant exécuté en 2024 en euros |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Travaux de rénovation dans les centres d'animation                                             | 220 385,40                       |
| <b>Total 4012 - Rénovation des centres de loisirs et d'animation</b>                           | <b>220 385,40</b>                |
| Modernisation des centres de loisirs                                                           | 120 947,01                       |
| <b>Total 4013 - Aménagement et équipement des centres de loisirs</b>                           | <b>120 947,01</b>                |
| Aménagement de la Maison de l'Etudiant et salle Stockfish                                      | 136 320,82                       |
| <b>Total 4014 - Maison de l'Etudiant - Aménagement de la salle de spectacle du "Stockfish"</b> | <b>136 320,82</b>                |
| Dojo du Ray                                                                                    | 356 954,93                       |
| <b>Total 4110 - Créations équipements sportifs</b>                                             | <b>356 954,93</b>                |
| Aménagement des terrains de sport                                                              | 503 704,55                       |
| Équipement et modernisation des complexes sportifs                                             | 370 705,10                       |
| Rénovation et équipement des piscines municipales (2 <sup>nd</sup> œuvre et équipements)       | 1 013 289,92                     |
| Travaux et modernisation des équipements sportifs de proximité                                 | 2 852 232,31                     |
| <b>Total 4114 - Développement des équipements sportifs de proximité</b>                        | <b>4 739 931,88</b>              |
| Mises aux normes des piscines (travaux gros œuvre, clos et couvert)                            | 138 023,48                       |
| Travaux de rénovation, modernisation et sécurisation des bâtiments sportifs                    | 617 642,39                       |
| <b>Total 4115 - Rénovation et mise en conformité des bâtiments sportifs</b>                    | <b>755 665,87</b>                |
| <b>Total jeunesse, loisirs et sport</b>                                                        | <b>6 330 205,91</b>              |



#### 4.1.7 - La politique de solidarité et de cohésion sociale : 7,73 millions d'euros

En 2024, les dépenses consacrées à l'action sociale, à la santé, au handicap, au logement et à la proximité s'élèvent à 7,73 millions d'euros. Cette enveloppe demeure stable par rapport à 2023. Ces dépenses d'équipement portent notamment sur :

- La politique de mise en accessibilité des bâtiments communaux : 1,13 million d'euros,
- Les financements apportés par la Ville de Nice au titre de la production neuve et la réhabilitation du parc existant de logements sociaux pour un montant de 4,6 millions d'euros, et ce dans le cadre de sa nouvelle réglementation financière adoptée pour la période 2024-2026,
- Le financement des actions décidées par les six conseils de territoire (réalisation d'une fresque dans le quartier Lépante, aménagement d'une aire de pique-nique au Mont-Boron...) : 507 775 euros,
- Le renouvellement du matériel de la petite enfance : 0,43 million d'euros,
- Les travaux des centres Animanice dont l'aménagement et l'équipement du centre Maioun Dôu Rai (ancien centre Forum Nice Nord) ainsi que l'agencement de nouveaux parquets du centre Animanice de Cimiez : 300 228 euros.

| Libellé des opérations                                                   | Montant exécuté<br>2024 en euros |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Travaux d'accessibilité et de mise normes des bâtiments                  | 1 128 184,57                     |
| <b>Total 5010 - Mise en accessibilité des bâtiments</b>                  | <b>1 128 184,57</b>              |
| Aménagement des centres Animanice                                        | 300 128,41                       |
| <b>Total 5203 - Aménagement et équipement des centres AnimaNice</b>      | <b>300 128,41</b>                |
| Subventions et aides aux bailleurs                                       | 4 774 085,06                     |
| <b>Total 5213 - Aides aux bailleurs sociaux</b>                          | <b>4 774 085,06</b>              |
| Place des Amarylis                                                       | 18 746,18                        |
| <b>Total 5214 - ANRU des Moulins</b>                                     | <b>18 746,18</b>                 |
| Crèche Colonel Jeanpierre                                                | 128 270,81                       |
| Extension de la halte aux jeux                                           | 23 587,79                        |
| <b>Total 5216 - Plan National de Requalification Notre Dame (PNRQAD)</b> | <b>151 858,60</b>                |
| Extension du groupe scolaire Bois de Boulogne - Lancement des études     | 37 041,64                        |
| <b>Total 5217 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)</b>    | <b>37 041,64</b>                 |
| Acquisition de matériels pour les affaires sociales et le handicap       | 9 926,27                         |
| Renouvellement du matériel de la petite enfance                          | 427 147,81                       |
| <b>Total 5231 - Equipements médico-sociaux et éducatifs</b>              | <b>437 074,08</b>                |
| Acquisition de matériel informatique pour les seniors                    | 3 589,94                         |
| Aménagement des maisons de santé                                         | 45 101,23                        |
| <b>Total 5232 - Santé Publique</b>                                       | <b>48 691,17</b>                 |
| Travaux et interventions pour la proximité                               | 507 775,06                       |
| <b>Total 5301 - Aménagement et intervention pour la proximité</b>        | <b>507 775,06</b>                |
| Rénovation des bâtiments de la petite enfance                            | 304 081,79                       |
| Travaux d'extension de la crèche eau vive                                | 23 405,88                        |
| <b>Total 6012 - Création, extension, et aménagement des crèches</b>      | <b>327 487,67</b>                |
| <b>Total politique de solidarité et de cohésion sociale</b>              | <b>7 731 072,44</b>              |



#### 4.1.8 - La mise en conformité des bâtiments publics : 2,4 millions d'euros

La Ville de Nice a réalisé en 2024 près de 2,4 millions d'euros de travaux de réhabilitation et de sécurisation des locaux administratifs dans le cadre de la rationalisation des implantations administratives des services, et pour la réalisation de diagnostics énergétiques pour identifier les travaux nécessaires de réduction de consommation d'énergie.

Les actions sur 2024 concernent notamment :

- Les aménagements des locaux administratifs dont le regroupement de la Direction de la réglementation avec la création d'un guichet unique dédié aux commerçants : 1,06 million d'euros,
- La rénovation des locaux de la police municipale dont l'antenne du port : 371 528 euros.

| Libellé des opérations                                                                         | Montant exécuté en 2024 en euros |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Gestion technique centralisée des bâtiments                                                    | 111 748,75                       |
| Travaux sécurité chauffage et incendie                                                         | 348 781,10                       |
| <b>Total 0111 - Travaux installations électricité / chauffage / incendie</b>                   | <b>460 529,85</b>                |
| Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires                                         | 355 441,18                       |
| Sécurisation des bornes de sortie sensibles                                                    | 33 517,42                        |
| <b>Total 0113 - Sécurisation des bâtiments et des espaces publics</b>                          | <b>388 958,60</b>                |
| Hôtel de Ville - Travaux d'aménagement                                                         | 95 575,62                        |
| Travaux d'aménagement des stands et des foires                                                 | 20 108,32                        |
| Travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments publics                                   | 1 067 545,87                     |
| Travaux des bâtiments de la Police municipale                                                  | 371 528,86                       |
| <b>Total 0114 - Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratifs</b> | <b>1 554 758,67</b>              |
| <b>Total mise en conformité</b>                                                                | <b>2 404 247,12</b>              |

#### 4.1.9 - La modernisation de l'administration : 6,47 millions d'euros

La Ville de Nice entend faciliter la vie des habitants. A ce titre, en consacrant 6,47 millions d'euros de dépenses d'équipement, elle a poursuivi sa démarche d'innovation publique, tout en assurant la sécurisation du réseau multi-services.

Les principales dépenses concernent :

- L'évolution de l'Environnement Numérique de Travail des écoles publiques de la Ville de Nice,
- L'acquisition de 50 terminaux pour la modernisation des outils logiciels métiers et dépôt de mains courantes dématérialisées pour les agents de terrain de la police municipale,
- L'évolution de l'application ECAL de gestion des Animanice,
- L'acquisition de serveurs nécessaires à la cuisine centrale.

| Libellé des opérations                                                      | Montant exécuté en 2024 en euros |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Acquisition de matériels informatique                                       | 5 526 514,00                     |
| Acquisition de mobiliers et matériels                                       | 574 679,00                       |
| <b>Total 0211 - Total 0211 - Equipement et matériel de l'administration</b> | <b>6 101 193,00</b>              |
| Equipement pour la vie associative                                          | 58 858,88                        |
| Relation Publiques - Autres acquisitions de matériel                        | 316 381,52                       |
| <b>Total 0212 - Total 0212 - Qualité services publics aux citoyens</b>      | <b>375 240,40</b>                |
| <b>Total Modernisation de l'administration</b>                              | <b>6 476 433,40</b>              |



## 4.2 – Les autres dépenses réelles d’investissement

Hormis le remboursement en capital des emprunts (39,9 millions d’euros), les autres dépenses réelles d’investissement sont essentiellement constituées :

- Des dépenses enregistrées sur les comptes de tiers pour 20,04 millions d’euros (qui feront donc l’objet d’un remboursement). Ces travaux sont liés en particulier aux actions de sécurisation de la falaise Raybaud et à l’opération de prolongation de la Promenade du Paillon (reconfiguration du parking Promenade des Arts, étanchéité des voutes du Paillon, travaux d’aménagement ...) ;
- De la souscription au second appel de fonds de 0,6 million d’euros dans le cadre de la libération du capital de la SEM d’aménagement créée en partenariat avec Côte d’Azur Habitat et la Métropole,
- D’autres immobilisations financières correspondant essentiellement à des révisions de dépôts de garantie pour 18 914 euros ;
- Des remboursements d’indus sur des subventions de faibles montants (4 475 euros).

## 5. La situation des encours au 31 décembre 2024

### 5.1 – Un recours à des financements principalement en taux variable

En 2024, le montant des nouveaux emprunts bancaires s'établit à 35,6 millions d'euros.

Ces nouveaux prêts ont été souscrits pour la totalité en taux variable dans un contexte de taux de marché volatil et commençant à se détendre depuis le pic atteint en octobre 2023 (4%).

| Prêteur                      | Montant emprunté    | Conditions financières                          |
|------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| La Banque Postale            | 600 000 €           | Taux variable Euribor 12 mois +1.01% sur 24 ans |
| La Banque Postale            | 5 000 000 €         | Taux variable Euribor 12 mois +1.01% sur 24 ans |
| Saar LB                      | 20 000 000 €        | Taux variable Euribor 3 mois + 0.90% sur 20 ans |
| Arkéa Banque                 | 10 000 000 €        | Taux variable Euribor 3 mois + 0.96% sur 20 ans |
| <b>Ensemble des prêteurs</b> | <b>35 600 000 €</b> |                                                 |

Conformément aux contrats signés, le remboursement du capital s'est élevé en 2024 à 39,9 millions d'euros, soit une annuité totale de 56,1 millions d'euros qui se répartit comme suit :

|                                             |              |                     |
|---------------------------------------------|--------------|---------------------|
| Emprunts bancaires et obligataires en euros | 35 477 917 € |                     |
| Emprunts afférents aux PPP                  | 4 385 033 €  |                     |
| Emprunts Caisse allocations familiales      | 20 644 €     |                     |
| <b>Sous-total remboursement du capital</b>  |              | <b>39 883 593 €</b> |
| Intérêts bancaires réglés à l'échéance      | 11 823 577 € |                     |
| ICNE (intérêts courus non échus)            | 220 000 €    |                     |
| Intérêts ligne de trésorerie                | 32 599 €     |                     |
| Intérêts afférents aux PPP                  | 4 165 568 €  |                     |
| Commissions de non-utilisation              | 23 322 €     |                     |
| <b>Sous-total intérêts</b>                  |              | <b>16 265 066 €</b> |
| <b>TOTAL ANNUITE 2024</b>                   |              | <b>56 148 659 €</b> |

### 5.2 - Une structure d'encours saine

Au 31 décembre 2024, les différents encours, à hauteur de 543,5 millions d'euros, sont en baisse de 4,3 millions par rapport au 31 décembre 2023, et se décomposent en :

- 465 628 754 euros de financements bancaires et obligataires destinés à couvrir des dépenses d'équipement ;
- 77 876 281 euros liés au financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (Partenariat Public Privé).



## 5.2.1 - L'évolution par type d'encours :

### Encours bancaire et obligataire

| Encours bancaire et obligataire | 2021                 |             | 2022                 |             | 2023                 |             | 2024                 |             |
|---------------------------------|----------------------|-------------|----------------------|-------------|----------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                                 | En €                 | En %        | En €                 | En %        | En €                 | En %        | En €                 | En %        |
| <b>Fixes</b>                    | 303 281 658 €        | 73,41%      | 307 989 796 €        | 72,01%      | 298 935 346 €        | 64,21%      | 272 084 655 €        | 58,43%      |
| <b>Variables</b>                | 109 832 260 €        | 26,59%      | 119 711 902 €        | 27,99%      | 166 591 968 €        | 35,79%      | 193 544 098 €        | 41,57%      |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>413 113 918 €</b> | <b>100%</b> | <b>427 701 698 €</b> | <b>100%</b> | <b>465 527 314 €</b> | <b>100%</b> | <b>465 628 754 €</b> | <b>100%</b> |

### Encours PPP

| Encours PPP      | 2021                |             | 2022                |             | 2023                |             | 2024                |             |
|------------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|
|                  | En €                | En %        | En €                | En %        | En €                | En %        | En €                | En %        |
| <b>Fixes</b>     | 91 018 960 €        | 100%        | 86 537 762 €        | 100%        | 82 261 313 €        | 100%        | 77 876 281 €        | 100%        |
| <b>Variables</b> |                     | 0%          |                     | 0%          |                     | 0%          |                     | 0%          |
| <b>TOTAL</b>     | <b>91 018 960 €</b> | <b>100%</b> | <b>86 537 762 €</b> | <b>100%</b> | <b>82 261 313 €</b> | <b>100%</b> | <b>77 876 281 €</b> | <b>100%</b> |

## 5.2.2 - Des prêteurs diversifiés

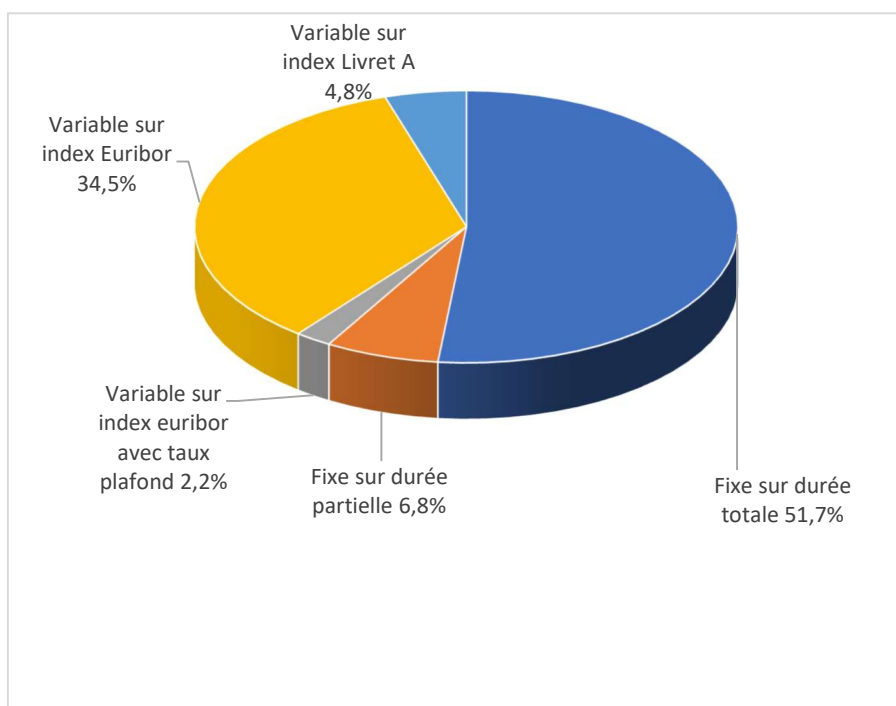
La composition de l'encours repose sur un panel de prêteurs diversifié :

| Prêteurs                       | Capital Restant Dû (CRD)          |             |
|--------------------------------|-----------------------------------|-------------|
|                                | En millions d'euros au 31/12/2024 | En %        |
| SFIL-CAFFIL- LA BANQUE POSTALE | 172,2                             | 37 %        |
| SOCIETE GENERALE               | 61,5                              | 13 %        |
| GROUPE CREDIT AGRICOLE         | 59,5                              | 13 %        |
| GROUPE CAISSE D'EPARGNE/CFF    | 46,6                              | 10 %        |
| ARKEA                          | 46,1                              | 10 %        |
| SAAR LB                        | 19,7                              | 4 %         |
| CAISSE DES DEPOTS              | 14,5                              | 3 %         |
| AUREL BGC                      | 14,4                              | 3 %         |
| RIVAGE INVESTMENT              | 12,8                              | 3 %         |
| ABEILLE                        | 9,5                               | 2 %         |
| Autres prêteurs                | 8,8                               | 2 %         |
| <b>Ensemble des prêteurs</b>   | <b>465,6</b>                      | <b>100%</b> |

### 5.2.3 - Des emprunts sécurisés

100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (58 % de l'encours est à taux fixe et 42 % en taux variable dont 2% à taux plafonné à 1,50 %).

Répartition de l'encours au 31 décembre 2024 par type de taux



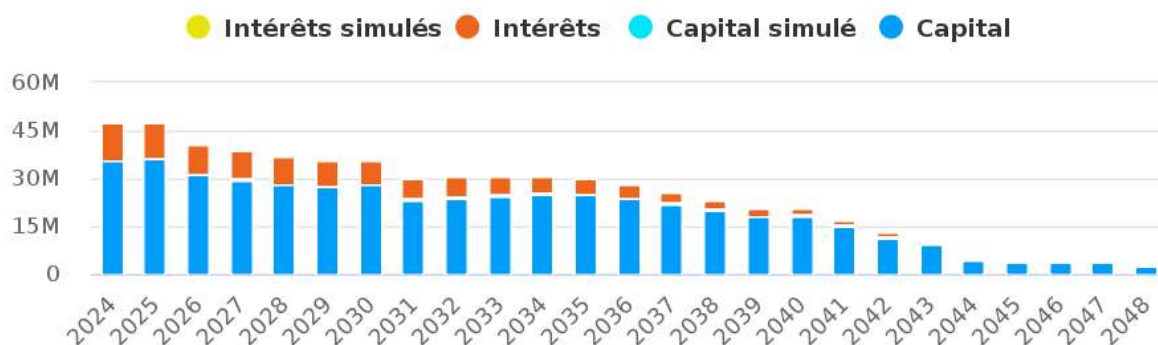
### 5.2.4 - Un profil d'extinction de la dette performant

La Ville de Nice est performante dans la gestion de sa dette. La durée de vie moyenne des emprunts (à savoir la durée pour rembourser la moitié du capital restant dû en tenant compte de l'amortissement actuel des emprunts) est assez stable, passant à 8 ans et 9 mois en 2024 contre 8 ans et 10 mois en 2023.

Le stock des emprunts de la Ville de Nice présente un rythme d'extinction qui s'établit à 15 ans et 5 mois.

| Capital restant dû (CRD) | Taux moyen | Durée de vie résiduelle moyenne | Durée de vie moyenne | Nombre de contrats |
|--------------------------|------------|---------------------------------|----------------------|--------------------|
| 465,6 millions d'euros   | 2,68 %     | 15 ans et 5 mois                | 8 ans 9 mois         | 70                 |

## **Profil d'extinction de l'encours bancaire et obligataire de la Ville de Nice au 31/12/2024**



A l'issue de l'exercice 2024, le ratio de désendettement de la Ville de Nice s'établit à 6,8 années.

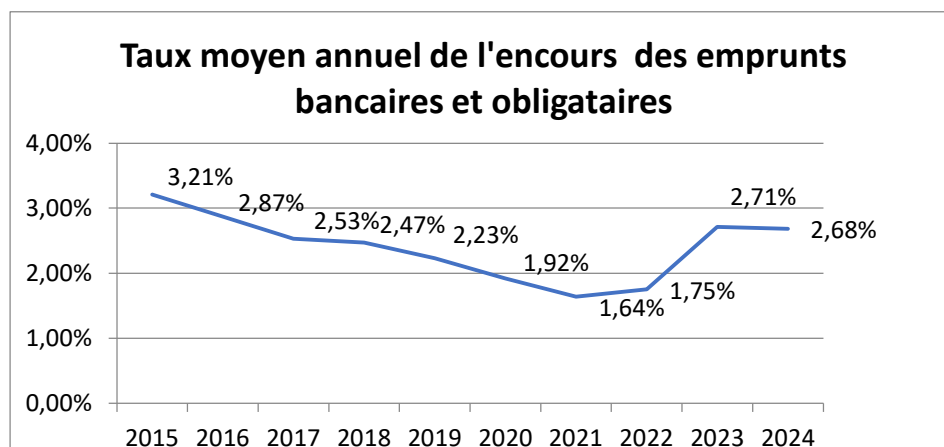
## **5.3 - Une gestion performante des encours**

Les encours de la Ville ont bénéficié en 2024 d'une gestion active par les services, destinée à saisir toutes les opportunités d'arbitrage et de sécurisation de l'encours de la collectivité.

### **5.3.1 - Un taux moyen de l'encours bancaire performant**

En raison de l'évolution des marchés financiers à la baisse sur 2024 suite au pic atteint en octobre 2023, le taux moyen a légèrement baissé en 2024, passant de 2,71 % à **2,68 %**.

Ce taux reste ainsi performant du fait de la gestion active de l'encours que la Ville de Nice met en œuvre.



### **5.3.2. La gestion active des encours**

La stratégie consistant à positionner les emprunts nouveaux sur index variable depuis le pic des taux constaté en octobre 2023 (4%) a permis de profiter de la baisse des taux constatée sur l'exercice écoulé.



Fin 2024, face au contexte géopolitique et à des marchés financiers très fluctuants mais tendanciellement à la baisse, la Ville a saisi les opportunités sur les marchés afin de poursuivre ses actions de gestion active du taux moyen des emprunts et d'optimisation des charges financières.

Ainsi, courant novembre 2024, une partie de l'encours en taux variable sur index Euribor pour un capital restant dû au 31 décembre 2024 de 120 millions d'euros a été sécurisée auprès de 4 établissements.

Ainsi, la mise en place de « tunnels » va permettre de garantir pendant 3 ans des taux compris entre un plancher et un plafond, et ce sans surcoût. Ainsi, les taux variables indexés sur Euribor des emprunts seront contenus dans une fourchette comprise entre 1,36% et 3,20%.

Enfin, dans le cadre de la gestion active de sa trésorerie, la Ville de Nice a procédé à l'utilisation de contrats d'emprunt *revolving* à hauteur de 38,7 millions d'euros sur le budget principal (neutre budgétairement en dépenses et recettes aux comptes 16451 et 16449). Ces actions ont permis de réaliser une économie de frais financiers évaluée à 632 000 euros sur l'exercice 2024.



## 6. La situation patrimoniale

A la clôture de l'exercice comptable 2024, la Ville de Nice présente pour son budget principal **un actif immobilisé de 4 584 millions d'euros** bruts (c'est à dire avant amortissements) et 3 848 M€ nets après amortissements.

Les amortissements cumulés représentent donc 736 millions d'euros soit 16 % du montant brut des immobilisations.

Ainsi, même en tenant compte de la partie de l'actif qui ne s'amortit pas (les terrains notamment), **l'actif immobilisé peut être qualifié de jeune**, ce qui traduit une dynamique d'investissement soutenue.

Le montant net de l'actif immobilisé s'élevait en 2023 à 3 778 millions d'euros. On constate donc une progression de 70 millions.

Au sein de cet actif immobilisé, les immobilisations incorporelles représentent 121 millions d'euros et les immobilisations financières 18 millions d'euros. Les immobilisations en cours s'élèvent à 195 millions d'euros.

En parallèle, les fonds propres s'élèvent à 3 329 millions d'euros (3 244 millions d'euros fin 2023) sous l'effet des résultats cumulés des exercices antérieurs et des subventions d'investissement reçues, tandis que les dettes financières atteignent 552 millions d'euros (556 millions d'euros à fin 2023).

Ainsi le fonds de roulement (FR) s'établit à 48 millions d'euros contre 36 millions d'euros fin 2023.

Le bilan fait ressortir un excédent de fonds de roulement (EFR) de 12 millions d'euros environ. Il résulte essentiellement des dettes non financières de 83 millions (dont 30 millions relatives aux opérations pour compte de tiers), de comptes de régularisation au passif pour un peu plus de 4 millions d'euros, et des créances pour près de 75 millions d'euros (dont 33 millions relatives aux opérations pour compte de tiers).

La trésorerie du budget principal de la Ville reste relativement stable entre les deux exercices : 60 millions d'euros fin 2024 contre 61 millions d'euros fin 2023.

Rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement (567 millions d'euros), cela représente une couverture de 38 jours.

\*\*\*

Outre ces recettes et dépenses réelles d'investissement, comme indiqué précédemment, l'exercice 2024 a enregistré des dépenses et des recettes dites d'ordre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement. Le montant net de ces écritures d'ordre s'établit à hauteur de 34,1 millions d'euros (dotations aux amortissements, reprise des subventions au compte de résultat, sortie de l'actif des biens cédés et différence sur réalisation d'actifs).

Le solde de la section d'investissement de l'exercice 2024 s'établit ainsi à -29,95 millions d'euros, avant la reprise du solde de l'exercice antérieur ( -12,7 millions d'euros).



Comme le prévoit la réglementation comptable, les ressources dégagées par la section de fonctionnement (64,7 millions d'euros) seront en priorité utilisées pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 42,7 millions d'euros.

Cela permet ainsi de proposer de reporter sur l'exercice 2025, en section de fonctionnement, **un excédent de + 22 millions d'euros.**

\*\*\*



## Budget annexe de l'Opéra

Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra de Nice a été créé par délibération le 8 avril 2011.

Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'Opéra, la Diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet de l'Opéra de Nice, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

En 2024, l'Opéra a proposé une programmation de qualité constituée de projets originaux de rayonnement national et international.

Durant l'année 2024, l'Opéra a accueilli 76 100 spectateurs, dont 8 200 scolaires (de la maternelle à l'université) au fil des 390 événements qui s'y sont déroulés. Ces chiffres placent Nice en deuxième d'opéra en France, après Paris.

La programmation lyrique a, notamment, proposé Rusalka d'Antonin Dvorak, Guru (en partenariat avec le TNN), Madame Butterfly de Puccini, la création de l'Olympiade des Olympiades dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 et Edgar, présenté pour la 2ème fois de l'histoire dans sa version intégrale en 4 actes.

La saison chorégraphique a été marquée par une très belle programmation : trois ballets en avril « Vespertine » de Liam Scarlett, « Oceana » de Lucinda Childs et « Trois gnossiennes » de Hans Van Manen et plus de vingt représentations de Cendrillon de Thierry Malandin qui ont rencontré un immense succès lors des fêtes de fin d'année.

Les concerts symphoniques, la musique de chambre, le festival de musique sacrée, l'orchestre hors les murs, le bal Veglione et le fameux Tour d'Orchestre(s) à bicyclette pour célébrer l'arrivée du Tour de France à Nice ont également été les temps forts de l'année 2024.

Et bien sûr, le maintien de toutes les actions à destination des jeunes publics : Viens avec ton doudou, les concerts en famille, Viens avec ton smartphone, la B.U. à l'opéra...

## 1. Section de fonctionnement

### 1.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Opéra ont progressé de près de 7% pour atteindre **22,3 millions d'euros** (contre 20,9 millions d'euros en 2023). La principale ressource reste la subvention apportée par le budget principal de la Ville de Nice pour un montant de 17,2 millions d'euros (contre 16,5 millions d'euros en 2023).

Dans le détail, les recettes du budget annexe de l'opéra sont constituées de :

- La subvention versée par la Ville de Nice au budget annexe de l'Opéra : 17,2 millions d'euros ;
- La subvention versée par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes en faveur du fonctionnement de l'orchestre philharmonique de Nice pour un montant de 1,81 million d'euros ;



- Des recettes de billetterie et diverses recettes liées à l'activité du budget annexe pour environ 2,59 millions d'euros ;
- Une subvention du Fonds de Création Lyrique pour 60 000 euros ;
- Des atténuations de charges comprenant les versements sur les tickets restaurant, des régularisations sur indemnités journalières pour 288 509 euros,
- La reprise d'une provision sur créance douteuse pour 12 758 euros ;
- D'autres produits de gestion courantes pour 348 380 euros.

La section de fonctionnement n'enregistre pas de recettes d'ordre entre section.

## 1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **21,1 millions d'euros** en très légère baisse par rapport à 2023 (21,4 millions d'euros).

Elles sont constituées :

- Des charges de personnel pour 17,9 millions d'euros,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement de l'Opéra avec essentiellement :
  - Les fournitures diverses : 346 233 euros,
  - Le gardiennage : 319 044 euros,
  - L'énergie et le chauffage : 354 121 euros,
  - Les contrats de prestations de service : 346 834 euros,
  - Les opérations d'entretien et de maintenance diverses : 234 910 euros,
  - Les locations mobilières : 7 622 euros,
  - Les frais de publicité et de publication : 82 097 euros,
  - Les frais de déplacements, missions et réceptions : 475 521 euros,
  - Les transports de biens : 47 054 euros,
  - La documentation (abonnements et achats de fonds) : 11 858 euros,
  - Les honoraires, assurances, frais bancaires, frais de contentieux : 97 286 euros,
  - Les autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) et autres charges de gestion courante pour un montant de 874 513 euros,
- De provisions pour créances douteuses à hauteur de 6 345 euros.

Les dépenses d'ordre entre sections enregistrent pour 96 276 euros de dotations aux amortissements.

Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de 129 352 euros, le résultat 2024 à affecter s'établit à 1 239 157 euros.

## 2. Section d'investissement

### 2.1 - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement s'établissent à 180 961 euros. Elles ont bénéficié d'une partie de l'excédent de fonctionnement permettant d'apurer le déficit de la section d'investissement en application de la délibération d'affectation du résultat 2023 à hauteur de 170 753 euros, une subvention



d'investissement pour 1 958 euros de la DRAC, ainsi que de 8 250 euros au titre des dépôts et cautionnements reçus.

Les recettes d'ordre entre section (96 276 euros) correspondent aux amortissements.

## 2.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 540 300 euros et ont notamment permis de poursuivre la modernisation ainsi que les travaux nécessaires à la pérennisation de ce lieu historique :

- ❖ 285 098 euros ont été dépensés pour la modernisation des équipements :
  - Acquisition de vidéoprojecteurs : 98 973 euros,
  - Système d'éclairage du pupitre 28 254 euros,
  - Acquisitions d'instruments de musique : 68 443 euros,
  - Acquisition de biens divers dont l'acquisition de machines à coudre pour la Diascomie : 89 428 euros
- ❖ 255 201 euros ont servi aux travaux divers de l'Opéra :
  - Installation et la modernisation du système électrique (gradateur) : 101 747 euros,
  - Modernisation des systèmes d'aération : 14 197 euros,
  - Travaux de revêtement de sol de la Diascomie : 15 480 euros,
  - Poursuite des travaux de sécurisation du site dont la révision des sorties de secours : 117 877 euros,
  - Poursuite des missions de l'AMO pour le projet de restauration complète de l'Opéra.

Aucune dépense d'ordre entre section n'est enregistrée.

Après reprise du solde de l'exercice 2023 (-170 753 euros), le solde de la section d'investissement 2024 s'établit à – 433 815 euros. Il sera neutralisé par l'affectation d'une partie du résultat 2024 de la section de fonctionnement.



## Budget annexe de la régie du Palais des Expositions et Nikaïa

En 2024, la Régie poursuivre les activités d'exploitation du Palais Nikaïa et du Palais des Expositions.

Le Palais Nikaïa a réalisé un excellent exercice en accueillant plus de 219 000 visiteurs pour 76 évènements dont 55 concerts dans la grande salle (notamment les représentations de Starmania et de Shaka Ponk) et 27 évènements économiques. L'équipement a ainsi comptabilisé 107 jours d'occupation.

Le Palais des Expositions a accueilli 25 évènements parmi lesquels la Foire internationale de Nice, le Luna Park, l'Agecotel, l'Hyrox World championships, le salon du mariage, par exemple.

### 1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,61 millions d'euros.

Elles sont composées essentiellement :

- Des produits des services vendus (dont la location d'espaces) par la régie pour un peu plus de 5,76 millions d'euros générés à raison de 3,2 millions d'euros par le Palais Nikaïa et 2,5 millions d'euros par le Palais des Expositions,
- De la subvention exceptionnelle du budget principal, soit 2,4 millions d'euros,
- D'autres produits de gestion courante pour 122 062 euros,
- De la part « salarié » des titres restaurant prélevée sur les rémunérations des agents de la régie pour environ 24 884 euros,
- Des produits exceptionnels et de dispositifs fiscaux pour 185 122 euros,
- Des reprises sur provisions et dépréciation d'actifs pour 124 833 euros.

La seule recette d'ordre entre sections correspond à la reprise (amortissement) d'une subvention pour un montant de 1 385 euros.

### 2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (8,31 millions d'euros) sont constituées des charges de personnel pour un montant de 3,8 millions d'euros, et des charges à caractère général et de gestion courante (4,42 millions d'euros) retraçant l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

Ces charges sont principalement constituées par :

- Le gardiennage : 872 661 euros,
- L'énergie et le chauffage : 559 454 euros,
- Les achats de fournitures : 672 432 euros,
- Les contrats de prestations de service : 413 850 euros,
- L'entretien et la maintenance des équipements : 696 762 euros,
- Les locations mobilières : 235 889 euros,
- Les assurances, frais bancaires, études, redevances, frais de publicité, etc. : 260 257 euros,
- Le nettoyage des locaux : 371 702 euros,
- Les frais de déplacements, missions et réceptions : 1 537 euros,



- Les impôts et taxes liés à l'activité : 243 759 euros.

Il a été constaté par ailleurs des dépenses exceptionnelles à hauteur de 25 776 euros. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations de titres sur exercices antérieurs correspondant aux remboursements d'acomptes liés aux annulations d'évènement. Le montant des écritures relatives aux créances irrécouvrables s'élève à 92 105 euros et les charges financières d'intérêt à 64 628 euros.

La seule dépense d'ordre entre sections correspond aux dotations aux amortissement pour un montant de 129 273 euros.

Le résultat 2024 à affecter s'établit à 174 287 euros.

### **3 - La rénovation du Palais Nikaïa et du Palais des Expositions**

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1,12 million d'euros. Outre l'annuité en capital (pour 80 000 euros), il s'agit essentiellement de dépenses d'équipement pour la rénovation et l'amélioration des installations du Palais Nikaïa et du Palais des Expositions (climatisation, groupes froids, réseaux électriques, rénovation de la rampe...).

Ces opérations ont été principalement financées par de l'autofinancement composé des amortissements (129 273 euros) et par l'emprunt (1 million d'euros).

Le besoin de financement de la section d'investissement après reprise du solde de l'exercice antérieur, soit 2 093 euros, sera ainsi largement couvert par le résultat 2024 à affecter, dégagé par la section de fonctionnement.



## Budget annexe Fourrière automobile

Le budget annexe de la régie autonome Fourrière automobile a été créé en septembre 2019, avec pour objectif la gestion directe du service de fourrière automobile sur le territoire de la Ville de Nice à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2024, les tarifs de la fourrière automobile ont été actualisés dans un cadre strictement défini par l'État. Cette évolution, qui concerne exclusivement les voitures particulières, permet d'adapter les frais aux réalités économiques tout en maintenant un service efficace.

Par ailleurs, la Ville de Nice a pérennisé l'efficacité du dispositif en renouvelant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, et pour 2 ans, le marché d'enlèvement et de transport des véhicules en fourrière.

L'enlèvement des véhicules en infraction constitue une action essentielle pour garantir une meilleure régulation du stationnement, libérer l'espace public, fluidifier la circulation et assurer un partage équilibré de la voirie. Il contribue également à lutter contre le stationnement anarchique et les véhicules ventouses, permettant ainsi d'améliorer le quotidien des usagers et la qualité de vie en ville.

### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 3,87 millions d'euros (contre 3,14 millions en 2023). Elles sont constituées principalement :

- Des recettes encaissées, à la suite de la mise en fourrière des véhicules, pour 2 657 446 euros ;
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville de Nice pour 940 000 euros ;
- De la part « salarié » des titres restaurant des agents de la régie pour environ 11 952 euros ;
- D'une reprise sur provisions pour 259 890 euros.

L'évolution par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal et de la reprise de provision.

La section de fonctionnement n'enregistre pas de recettes d'ordre entre sections.

#### 1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 3,86 millions d'euros (contre 3,43 millions d'euros en 2023).

Elles sont principalement constituées :

- Des charges de personnel pour 803 868 euros,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement du service avec essentiellement :
  - Les contrats de prestations de service : 1 997 034 euros ;
  - Les locations immobilières et mobilières et les charges locatives : 541 184 euros ;



- L'entretien et la maintenance des bâtiments : 33 345 euros ;
- Des fluides (eau, énergie) : 20 146 euros ;
- Les assurances, frais bancaires, études, redevances, frais de publicité, etc. : 9 531 euros ;
- Le gardiennage : 2 510 euros ;
- Les créances admises en non-valeur ou éteintes pour 445 452 euros ;
- Les charges dites spécifiques de 4 361 euros correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs.

La seule dépense d'ordre entre section enregistre les dotations aux amortissements pour 878 euros.

Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de 76 508 euros, le résultat 2024 à affecter s'établit à 90 260 euros.

## 2. Section d'Investissement

Le budget annexe de la fourrière n'a pas enregistré de dépenses en section d'investissement en 2024.

Les recettes (38 464 euros) correspondent aux amortissements mentionnés ci-dessus pour 878 euros et au versement (37 586 euros) d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 conformément à la délibération d'affectation du résultat adoptée au terme de l'exercice précédent.

Après reprise du solde de l'exercice 2023, le solde de la section d'investissement 2024 présente un excédent de 878 euros.

## Annexe 1 : Impact du budget sur la transition écologique

La loi de finances pour 2024 dans son article 191 a introduit l'obligation d'ajouter au Compte financier unique, un état intitulé « impact du budget pour la transition écologique », à compter de l'exercice 2024.

Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

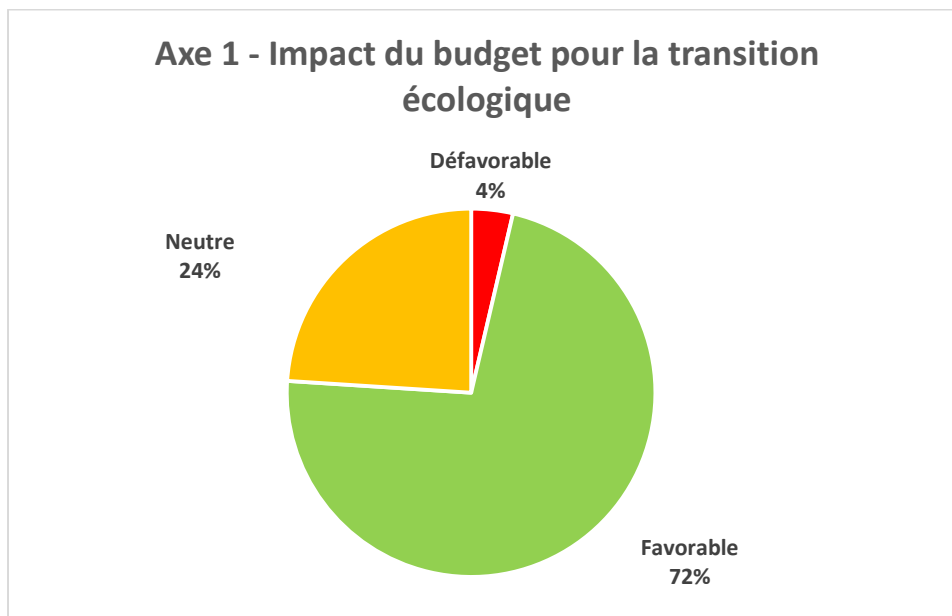
Le décret d'application du 16 juillet 2024 est venu préciser, le calendrier, les modalités et les limites des dispositions législatives.

Ainsi, sont concernés au titre de l'exercice 2024, uniquement les dépenses d'investissement relevant des budgets exécutés selon le référentiel M57, et imputées sur une liste limitative de comptes par nature. Le décret précise en outre, que l'analyse environnementale n'est à faire qu'au regard du seul axe n°1 intitulé « atténuation du changement climatique ».

Pour satisfaire à cette obligation et renseigner l'annexe jointe au CFU, la Ville de Nice s'est appuyée sur la méthode de l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE), institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses travaux au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Suivant les préconisations de cette méthode, un seuil a été appliqué pour sélectionner les dépenses les plus significatives (100 000 €).

En application de ces dispositions, il en résulte que le périmètre de cotation a porté sur 68,8 millions d'euros de dépenses, dont 72 % étaient favorables à la transition écologique.



Parmi les dépenses favorables (72%), figurent notamment l'opération de prolongement de la Promenade du Paillon, mais également les travaux de verdissement des cours des écoles et des crèches, la réalisation du jardin Jeanne d'Arc, des travaux de plantation, d'arrosage et d'aménagement d'espaces verts.

L'élargissement progressif de cette démarche de cotation est prévu par le décret du 16 juillet 2024, sur les prochains exercices budgétaires.



## Annexe 2 : les flux inter-budgets

Les flux entre le budget principal de la Ville et ses budgets annexes, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant de près de 20,5 millions d'euros et comprennent les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes de la fourrière et de l'opéra ainsi que le soutien exceptionnel au budget annexe de la régie du Palais des Expositions et du Palais Nikaïa.

| Budget                                         | Flux                            | Dépenses     | Recettes     |
|------------------------------------------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| Budget principal                               | Subventions aux budgets annexes | 20 540 000 € |              |
| Budget annexe Palais des Expositions et Nikaïa | Subvention du budget principal  |              | 2 400 000 €  |
| Budget annexe de la fourrière                  | Subvention du budget principal  | -            | 940 000 €    |
| Budget annexe de l'Opéra                       | Subvention du budget principal  | -            | 17 200 000 € |
| Total                                          |                                 | 20 540 000 € | 20 540 000 € |



## Annexe 3 : Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (AP/CP)

Conformément au règlement financier en vigueur, le Compte financier unique est l'occasion de dresser le bilan de la gestion pluriannuelle des dépenses d'équipement.

### Le stock d'autorisations de programme (AP)

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Au 31 décembre 2024, le montant voté des AP s'élevait à 980,61 millions d'euros soit une diminution de près de 130 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023.

Cette évolution s'explique par :

- Les différents ajustements intervenus en 2024 à hauteur de 2 335 000 euros ;
- La création de 8 AP pour un montant global de 29,62 millions d'euros dans le domaine de la proximité, de l'éducation et du sport ;
- La clôture de 4 AP au montant de 162,17 millions d'euros, conformément aux délibérations adoptées en 2024.

Compte tenu du montant des investissements réalisés sur l'exercice à hauteur de 98,17 millions d'euros et des réalisations antérieures, le montant du stock d'AP à financer s'élève à 399,30 millions d'euros.

Ce stock d'AP est synthétisé dans le tableau suivant par politique publique :

| Libellés des politiques publiques                                                               | Montant du stock d'AP (en €) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Handicap et accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance | 69 417 819,56                |
| Jeunesse, loisirs et sports                                                                     | 16 159 014,09                |
| Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics                                          | 12 276 871,88                |
| Modernisation des bâtiments publics                                                             | 20 693 307,60                |
| Prévention et sécurité                                                                          | 48 350 006,96                |
| Rayonnement culturel                                                                            | 87 046 412,81                |
| Valorisation du patrimoine                                                                      | 24 057 358,66                |
| Verdissement de la ville                                                                        | 71 663 653,21                |
| Vie scolaire                                                                                    | 49 621 603,81                |
| <b>Total général</b>                                                                            | <b>399 286 048,58</b>        |

### Le ratio de couverture des AP non mandatés

Le reste à mandater en Autorisations de Programme (AP) rapporté aux Crédits de Paiement (CP) mandatés durant l'exercice mesure le ratio de couverture des AP. Ce ratio définit le nombre d'années nécessaires à l'écoulement du stock d'AP non mandaté.

Au terme de l'exercice 2024, le ratio s'établit à 4 années contre 6,6 années en 2023. Les dépenses d'équipement 2024 étant comparables à celles de 2023, l'évolution de ce ratio provient de la baisse du reste à financer des AP.